

Error! Reference source not found.

PROJET AUTO-EVALUATION NATIONALE DES CAPACITES A RENFORCER
POUR LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT MONDIAL (ANCR)

PLAN D'ACTION DE RENFORCEMENT DES CAPACITES ENVIRONNEMENTALES

MATRICE OPERATIONNELLE

PLAN D'ACTION DE CAPACITES ENVIRONNEMENTALES : Matrice opérationnelle

But : Contribuer à la réduction de la pauvreté en Mauritanie (CSLP)

Objectif Global : Assurer une mise en œuvre coordonnée et participative des conventions environnementales en Mauritanie

Programme N°1 : Prise en compte des obligations des conventions environnementales dans la législation nationale						
Objectif Général du Programme N°1: Actualiser et appliquer une législation nationale intégrant les obligations des conventions environnementales						
Objectifs Spécifiques	Résultats Attendus	Activités indicatives ¹	Indicateurs Objectivement vérifiables; et Sources de Vérification	Intervenants (Responsables en gras) Autres Intervenants	Budget Estimatif par Résultat Attendu (US\$)	Phase
Objectif Spécifique 1.1. Identifier les institutions nationales, locales ou décentralisées devant appliquer la législation intégrant les obligations sur les conventions environnementales	Résultat Attendu 1.1.1. Les institutions nationales, locales ou décentralisées devant appliquer la législation intégrant les obligations sur les conventions environnementales sont identifiées	Formuler des termes de référence pour consultants devant identifier les institutions nationales, locales ou décentralisées Recruter des consultants Recevoir, corriger et valider les rapports des consultants	Des études d'identification des institutions nationales, locales ou décentralisées sont faites sur au moins 50% des Wilayas en l'an 1 et 100% des Wilayas an l'an 2 ; Rapports études	MDE Autres Ministères concernés, bailleurs de fonds, consultants	\$15.000	I
Objectif Spécifique 1.2. Fixer les rôles et responsabilités de chacune des institutions nationales, locales ou décentralisées dans l'application et le suivi de la législation intégrant les obligations des conventions environnementales avec la participation des populations et concernés des secteurs publics et privé et de la société civile	Résultat Attendu 1.2.1. Analyses institutionnelles effectuées sur les rôles et responsabilités de chacune des institutions nationales, locales ou décentralisées dans l'application et le suivi de la législation intégrant les obligations des conventions environnementales	Formuler des termes de référence pour consultants d'analyses institutionnelles Recruter des consultants Recevoir, corriger et valider les rapports des consultants	Analyses institutionnelles effectuées sur les rôles et responsabilités de chacune des institutions nationales, locales ou décentralisées pour au moins 50% de Wilayas en l'an 2 ;	MDE, bailleurs de fonds Ministères concernés	\$15.000	I

¹ Les activités seront davantage développées par les intervenants sur terrain pour chaque résultat attendu lors de la préparation du projet par une planification par objectifs (PPO).

	Résultat Attendu 1.2.2. Rôles et responsabilités de chacune des institutions nationales, locales ou décentralisées dans l'application et le suivi de la législation intégrant les obligations des conventions environnementales discutés et acceptés par consensus entre parties prenantes	Formuler des termes de référence pour consultants Recruter des consultants Recevoir, corriger et valider les rapports des consultants Organiser un atelier de validation	Des ateliers sur le rôle et responsabilité des institutions par rapport aux conventions tenus dans 50% des Wilayas ; Rapports de mission		\$5.000	I
Objectif Spécifique 1.3. Actualiser la législation existante ou développer une nouvelle législation pour répondre aux exigences des conventions internationales sur l'environnement	Résultat Attendu 1.3.1. Législation existante concernant les conventions environnementales est actualisée	Formuler des termes de référence pour consultants Recruter des consultants Recevoir, corriger et valider les rapports des consultants	Au moins 2 textes législatifs actualisés en l'an 2 du plan d'action; Texte législatif publié	MDE + 2 chambres du Parlement Ministères concernés, Sté Civile	\$10.000	I
	Résultat Attendu 1.3.2. Législation nouvelle concernant les conventions environnementales est adaptée	Recevoir, corriger et valider les rapports des consultants Organiser un atelier de validation de la nouvelle législation	Au moins 2 textes législatifs nouveaux sur l'application des conventions en l'an 2 du plan d'action ; Texte législatif publié		\$10.000	I
	Résultat Attendu 1.3.3. Législation nouvelle concernant les conventions environnementales mise en place	Signer la nouvelle législation Publier la nouvelle législation Promouvoir la législation nouvelle	Au moins 2 textes législatifs nouveaux publiés sur l'application des conventions chaque 2ans; Journal officiel		\$5.000	I
Objectif Spécifique 1.4. Mettre en place des mesures d'application de la législation existante ou de la nouvelle législation intégrant les obligations des conventions internationales	1.4.1. Mesures d'application de la législation existante ou de la nouvelle législation intégrant les obligations des conventions internationales sont mises en oeuvre	Formuler des termes de référence pour consultants Recruter des consultants Recevoir, corriger et valider les rapports des consultants Signer les mesures d'application de la nouvelle législation Publier et promouvoir les	Au moins une étude d'identification des mesures d'application des obligations des conventions effectuée en l'an 2; Rapport de Consultation Au moins deux mesures légales	MDE + 2 chambres du Parlement Bailleurs, consultants	\$15.000	I

		mesures d'application de la législation nouvelle	d'application de la législation existante ou de la nouvelle législation intégrant les obligations des conventions prises chaque 2ans; Journal officiel			
Objectif Spécifique 1.5. Equiper et appuyer les institutions nationales, locales ou décentralisées devant appliquer et suivre la législation intégrant les obligations des conventions environnementales	Résultat Attendu 1.5.1. Equipement requis par institutions nationales, locales ou décentralisées devant appliquer et suivre la législation intégrant les obligations des conventions environnementales sont identifiés	Formuler des termes de référence pour consultants Recruter des consultants Recevoir, corriger et valider les rapports des consultants	Au moins une étude d'identification des équipements requis par institutions devant appliquer la législation intégrant les conventions effectuée en l'an 1; Rapport de Consultation	MDE Bailleurs, Ministères concernés	\$10.000	I, II
	Résultat Attendu 1.5.2. Equipement requis par institutions nationales, locales ou décentralisées devant appliquer et suivre la législation intégrant les obligations des conventions environnementales sont disponibles	Acheter l'équipement requis	Les besoins annuels en équipement prévus sont acquis ; Liste des équipements réceptionnés		\$175.000	I, II
	Résultat Attendu 1.5.3. Equipement requis par institutions nationales, locales ou décentralisées devant appliquer et suivre la législation intégrant les obligations des conventions environnementales sont fournis aux bénéficiaires.	Distribuer l'équipement requis	Les besoins annuels en équipement prévus sont fournis et réceptionnés ; Liste des équipements réceptionnés et bordereaux de distribution aux partenaires		\$25.000	I, II
Objectif Spécifique 1.6. Assurer la formation et équiper des agents devant appliquer et suivre la législation intégrant les obligations des conventions	Résultat Attendu 1.6.1. Agents devant appliquer et suivre la législation intégrant les obligations des conventions environnementales sont	Formuler des termes de référence pour consultants Recruter des consultants Recevoir, corriger et valider les rapports des	Au moins 10 agents d'application et de suivi sont formés sur la loi et les obligations environnementales	MDE, Min. concernés Bailleurs de fonds	\$10.000	I, II

environnementales	identifiés	consultants	identifiés par an à partir de l'an 2 ; Correspondances administratives			
	Résultat Attendu 1.6.2. Modules de formation pour agents d'application de la législation sont formulés	Formuler des termes de référence pour la formation Recruter des consultants pour formuler les modules de formation Recevoir, corriger et valider les modules de formation	Au moins 5 modules de formation pour agents de la législation sur les obligations des conventions formulés à partir de l'an 2; Documents des modules de formation pour agents d'application de la législation sur les conventions		\$10.000	I, II
	Résultat Attendu 1.6.3. Agents devant appliquer et suivre la législation intégrant les obligations des conventions environnementales sont formés	Assurer la formation des agents d'application des obligations des conventions	Au moins 10 agents d'application de la loi sur les obligations environnementales sont formés par an à partir de l'an 2 ; Correspondances administratives		\$50.000	I, II
	Résultat Attendu 1.6.4. Agents formés devant appliquer et suivre la législation intégrant les obligations des conventions environnementales <u>sont</u> équipés	Identifier l'équipement requis Acheter l'équipement pour agents d'application Distribuer l'équipement aux agents	Au moins 5 agents d'application de la loi sur les obligations environnementales sont formés et obtiennent des équipements adéquats par an à partir de l'an 2 ; Correspondances administratives		\$50.000	I, II
Objectif Spécifique 1.7. Effectuer le suivi et l'évaluation de la mise en place et application de la législation environnementale sur les obligations des conventions	Résultat Attendu 1.7.1. Mise en place et application de la législation environnementale sur les obligations des conventions suivie et évaluée	Formuler des termes de référence pour le suivi et évaluation de l'application de la législation sur les conventions Assurer le suivi et	Au moins un rapport de suivi de la nouvelle législation sur les conventions par an ; Rapports de projets	MDE Min. concernés, bailleurs de fonds	\$10.000	I, II

		évaluation de l'application de la législation nouvelle				

Programme N° 2. Appui au secteur privé dans la compréhension, l'application et la mise en œuvre des conventions environnementales						
Objectif Général du Programme N° 2. Appuyer le secteur privé à comprendre, appliquer et participer dans la mise en œuvre des conventions environnementales						
Objectifs Spécifiques	Résultats Attendus	Activités indicatives	Indicateurs Objectivement Vérifiables et Sources de Vérification	Intervenants (Responsables en gras) Autres Intervenants	Budget Estimatif par Résultat Attendu (US\$)	Phase
Objectif Spécifique 2.1. Identifier les entreprises du privé et du public utilisant ou polluant les ressources de l'environnement et devant appliquer et mettre en œuvre les conventions internationales sur l'environnement	Résultat Attendu 2.1.1. Entreprises du privé et du public utilisant ou polluant les ressources de l'environnement et devant appliquer et mettre en œuvre les conventions internationales sur l'environnement identifiées	Formuler des termes de référence pour consultants Recruter des consultants Recevoir, corriger et valider les rapports des consultants	Au moins 50% des entreprises avec impact sur l'environnement sont identifiées en l'an 2 et 50% an l'an 3; Rapports d'enquêtes	MDE, Min. concernés, entreprises privées et publiques	\$10.000	I, II
Objectif Spécifique 2.2. Sensibiliser les entreprises à se conformer aux normes établies sur l'environnement et les conventions internationales	Résultat Attendu 2.2.1. Modules de sensibilisation des entreprises à se conformer aux normes établies sur l'environnement et les conventions internationales sont élaborés	Formuler des termes de référence pour la sensibilisation des entreprises Recruter des consultants pour formuler les modules Recevoir, corriger et valider les modules produits par les consultants	Au moins 10 modules de sensibilisation des agents des entreprises ayant impact sur l'environnement sont élaborés en l'an 2 ; Textes de Modules	MDE M. concernés entreprises privées et publiques, ONGs, médias d'information	\$10.000	I, II
	Résultat Attendu 2.2.2. Sensibilisation des entreprises à se conformer aux normes établies sur l'environnement et les conventions internationales effectuée	Recruter des sensibilisateurs Assurer la sensibilisation des agents des entreprises	Au moins 3 sessions de sensibilisation des agents des entreprises ayant impact sur l'environnement sont exécutés par an à partir de l'an 3 ; Rapports des sessions		\$30.000	I, II
Objectif Spécifique 2.3. Sensibiliser les entreprises sur les opportunités qu'offrent des mécanismes comme le	Résultat Attendu 2.3.1. Nouveaux mécanismes de financement du secteur privé pour l'adoption de méthodes de	Formuler des termes de référence pour consultants de MDP, séquestration de	Au moins 2 nouveaux mécanismes de financement du secteur privé sur	MDE M. concernés entreprises privées et	\$10.000	I, II

mécanisme de développement propre (MDP) et ceux de séquestration de carbone pour le financement de leurs activités qui préservent l'environnement	production propre comme le MDP sont identifiés	carbone, etc. Recruter des consultants Recevoir, corriger et valider les rapports des consultants	l'environnement sont identifiés en l'an 2; et 4 en l'an 4 ; Rapports de Consultation sur Mécanismes Financiers	publiques, bailleurs		
	Résultat Attendu 2.3.2. Modules de sensibilisation des entreprises sur les opportunités qu'offrent des mécanismes comme le mécanisme de développement propre (MDP) et ceux de séquestration de carbone pour le financement de leurs activités qui préservent l'environnement préparés	Formuler des termes de référence pour la sensibilisation des entreprises sur les MDP, séquestration de carbone, etc. Recruter des consultants pour formuler les modules de sensibilisation Recevoir, corriger et valider les modules produits par les consultants	Au moins 10 modules de sensibilisation des entreprises sur le MDP et autres mécanismes financiers préparés en l'an 2; Textes de modules		\$10.000	I, II
	Résultat Attendu 2.3.3. Sensibilisation des entreprises sur les opportunités qu'offrent des mécanismes comme le mécanisme de développement propre (MDP) et ceux de séquestration de carbone pour le financement de leurs activités qui préservent l'environnement effectuée	Recruter des sensibilisateurs Assurer la sensibilisation des agents des entreprises sur les opportunités qu'offrent le MDP et autres mécanismes de financement	Au moins 3 sessions de sensibilisation des entreprises sur le MDP et autres mécanismes financiers tenues par an à partir de l'an 3; Rapports de sessions de sensibilisation		\$30.000	I, II
Objectif Spécifique 2.4. Créer et appuyer des cellules environnementales dans des entreprises privées et publiques dont les activités ont des incidences sur la préservation de l'environnement	Résultat Attendu 2.4.1. Termes de Références des cellules environnementales dans des entreprises privées et publiques dont les activités ont des incidences sur la préservation de l'environnement <u>sont</u> préparés	Formuler des termes de référence pour consultants sur les cellules environnementales Recruter des consultants Recevoir, corriger et valider les rapports des consultants	Termes de Références des cellules environnementales dans des entreprises privées et publiques préparés partir de l'an 5 ; Rapports de consultation	MDE, parlementaires M. concernés entreprises privées et publiques	\$10.000	II
	Résultat Attendu 2.4.2. Cellules environnementales dans des entreprises privées et publiques	Créer les cellules environnementales dans les entreprises	Au moins 3 cellules environnementales dans des entreprises		\$30.000	II

	dont les activités ont des incidences sur la préservation de l'environnement <u>sont créées</u>		privées et publiques créés par an à partir de l'an 6 ; Textes de création			
	Résultat Attendu 2.4.3. Cellules environnementales dans des entreprises privées et publiques dont les activités ont des incidences sur la préservation de l'environnement sont appuyées matériellement et financièrement	Doter les cellules environnementales de moyens matériels et financiers pour leur fonctionnement et opérations	Au moins 3 cellules environnementales dans des entreprises privées et publiques appuyées par an à partir de l'an 6 ; Comptabilité des Entreprises		\$90.000	II
Objectif Spécifique 2.5. Encourager le secteur privé et les entreprises nationales à financer des projets d'appui aux ONG et communautés locales dans le domaine de la préservation de l'environnement	Résultat Attendu 2.5.1. Des mesures d'encouragement du secteur privé et des entreprises nationales sont identifiées pour le financement des projets d'appui aux ONG et communautés locales dans le domaine de la préservation de l'environnement identifiés et sélectionnés	Formuler des termes de référence pour consultants sur les éléments d'encouragement du privé Recruter des consultants Recevoir, corriger et valider les rapports des consultants	Au moins 3 éléments d'encouragement du secteur privé et d'appui aux ONG et communautés locales identifiés et sélectionnés à partir de l'an 3 ; Rapports de consultation	MDE, parlementaires M. concernés entreprises privées et publiques	\$10.000	I, II
	Résultat Attendu 2.5.2. Des mesures d'encouragement du secteur privé et des entreprises nationales sont mises en oeuvre pour le financement des projets du secteur privé et des entreprises nationales d'appui aux ONG et communautés locales dans le domaine de la préservation de l'environnement sélectionnés sont appliqués	Appliquer les éléments d'encouragement sélectionnés Faire le suivi de l'effectivité des éléments d'encouragement sélectionnés	Au moins 1 projet d'encouragement du secteur privé et d'appui aux ONG et communautés locales mis en place par an à partir de l'an 4 ; Rapports de suivi et évaluation		\$30.000	I, II

Programme N° 3. Appui au ministère chargé de l'environnement (MDE) à assurer une fonction transversale par rapport autres ministères et institutions centrales, locales ou décentralisées qui gèrent les conventions et utilisent les ressources de l'environnement						
Programme N° 3. Appui au ministère chargé de l'environnement (MDE) à assurer une fonction transversale par rapport autres ministères et institutions centrales, locales ou décentralisées qui gèrent les conventions et utilisent les ressources de l'environnement						
Objectifs Spécifiques	Résultats Attendus	Activités indicatives	Indicateurs Objectivement Vérifiables et Sources de Vérification	Intervenants (Responsables en gras) Autres Intervenants	Budget Estimatif par Résultat Attendu (US\$)	Phase
Objectif Spécifique 3.1. Définir les rôles et responsabilités du ministère en charge de l'environnement vis à vis des autres institutions et parties prenantes dans le contrôle et l'application des obligations des conventions internationales	Résultat Attendu 3.1.1. Les relations entre le ministère en charge de l'environnement et les autres institutions et parties prenantes dans le contrôle et l'application des obligations de chaque convention internationale sont définies	Formuler des termes de référence pour consultants sur l'identification des rôles du MDE vis-à-vis des autres institutions Recruter des consultants Recevoir, corriger et valider les rapports des études menées par des consultants	Un cadre de collaboration entre le MDE et les différents secteurs et parties prenantes existe à partir de l'an 2 ; Rapports de consultation	MDE, parlementaires, Premier Ministère M. concernés entreprises, sté civile	\$10.000	I
	Résultat Attendu 3.1.2. Des Mécanismes de contrôle et d'application des obligations internationales sont identifiés par convention	Formuler des termes de référence pour consultants sur l'identification des mécanismes de contrôle et application des conventions Recruter des consultants Recevoir, corriger et valider les rapports des consultants	1 mécanisme de contrôle et d'application des obligations internationales identifiés par convention par an à partir de l'an 2 ; Rapports de consultation		\$10.000	I
Objectif Spécifique 3.2. Déterminer les besoins en ressources humaines et institutionnelles du ministère en charge de l'environnement dans l'application, le contrôle et mise en œuvre des conventions	Résultat Attendu 3.2.1. Besoins en ressources humaines et structurelles du ministère en charge de l'environnement dans l'application, le contrôle et mise en œuvre des conventions sont identifiés par convention	Formuler des termes de référence pour consultants sur l'identification des besoins en ressources humaines et structurelles du MDE Recruter des consultants Recevoir, corriger et valider les rapports des études menées par des	Les besoins en ressources humaines et structurelles du ministère en charge de l'environnement dans l'application, le contrôle et mise en œuvre des conventions identifiés pour au moins une convention	MDE, Parlement M. concernés bailleurs, communes	\$10.000	

		consultants	par an à partir de l'an 1 ; Rapports d'études			
	Résultat Attendu 3.2.2. Termes de référence des structures du ministère en charge de l'environnement dans l'application, le contrôle et mise en œuvre des conventions formulés par convention	Formuler des termes de référence pour les structures du MDE dans l'application, le contrôle et mise en œuvre des conventions Recruter des consultants à cet effet Recevoir, corriger et valider les modules de formation	Des termes de référence des structures du ministère en charge de l'environnement dans l'application, le contrôle et mise en œuvre des conventions formulés pour au moins 1 convention par an à partir de l'an 1 ; Rapports d'études		\$30.000	I
Objectif Spécifique 3.3. Appuyer la création des structures au ministère en charge de l'environnement pour l'application et le contrôle de la mise en œuvre des conventions	Résultat Attendu 3.3.1. Structures du ministère en charge de l'environnement dans l'application, le contrôle et mise en œuvre des conventions sont créées	Créer les structures du MDE pour l'application, le contrôle et la mise en œuvre des conventions	Les structures du ministère en charge de l'environnement dans l'application, le contrôle et mise en œuvre des conventions créées au plus tard en l'an 2 ; Texte légal de création	MDE M. concernés bailleurs, communes	\$10.000	I, II
Objectif Spécifique 3.4. Appuyer la formation des agents et cadres du ministère en charge de l'environnement à assurer l'application, le contrôle et le suivi de la mise en œuvre des obligations des conventions	Résultat Attendu 3.4.1. Modules de formation des agents et cadres du ministère en charge de l'environnement dans l'application, le contrôle et mise en œuvre des conventions déterminés et préparés	Formuler des termes de référence pour la formation des agents et cadres du MDE dans l'application, le contrôle et mise en œuvre des conventions. Recruter des consultants pour formuler les modules de formation Recevoir, corriger et valider les modules produits par les consultants	Au moins 3 modules de formation des agents et cadres du ministère en charge de l'environnement dans l'application, le contrôle et mise en œuvre des conventions déterminés et préparés en l'an 2	MDE M. concernés bailleurs, communes	\$10.000	I, II
	Résultat Attendu 3.4.2. Formation des agents et cadres du ministère en charge de	Recruter des formateurs Assurer la formation des agents et cadres du MDE sur l'application,	Au moins 3 sessions de formation des agents et cadres du ministère en			I, II

	l'environnement assurée sur l'application, le contrôle et la mise en œuvre des conventions	contrôle, mise en œuvre et suivi des conventions	charge de l'environnement dans l'application, le contrôle et mise en œuvre des conventions assurées par an à partir de l'an 3			
Objectif Spécifique 3.5. Appuyer les structures du ministère en charge de l'environnement à performer leur mission, mandat, rôle et responsabilités vis à vis des conventions internationales	Résultat Attendu 3.5.1. Besoins identifiés par structure du ministère en charge de l'environnement à performer sa mission, mandat, rôle et responsabilités vis à vis des conventions internationales	Formuler des termes de référence pour consultants sur l'identification des besoins par structure du MDE pour assurer la mise en œuvre des conventions Recruter des consultants Recevoir, corriger et valider les rapports des consultants	Au moins une étude d'identification menée et complétée sur les besoins par structure du ministère en charge de l'environnement en l'an 2 ; Rapport de consultation	MDE M. concernés bailleurs, communes	\$20.000	I, II
	Résultat Attendu 3.5.2. Structures du ministère en charge de l'environnement dans l'application, le contrôle et mise en œuvre des conventions <u>sont</u> créées	Créer les structures du MDE pour l'application, contrôle et suivi de la mise en œuvre des conventions Appuyer les structures créées	Structures du ministère en charge de l'environnement dans l'application, le contrôle et mise en œuvre des conventions créées en l'an 3 ; Organigrammes et textes légaux de création		\$10.000	I, II
Objectif Spécifique 3.6. Faire le suivi et évaluation de l'efficacité et effectivité de l'appui accordé aux structures du ministère en charge de l'environnement dans la mise en œuvre des conventions	Résultat Attendu 3.6.1. Appui accordé aux structures du ministère en charge de l'environnement dans la mise en œuvre des conventions suivi et évalué pour son efficacité et effectivité	Formuler des termes de référence pour le suivi et évaluation de l'appui accordé aux structures du MDE sur la mise en œuvre des conventions Assurer le suivi et évaluation de l'appui accordé au MDE pour la mise en œuvre des conventions	Structures du ministère en charge de l'environnement dans l'application, le contrôle et mise en œuvre des conventions appuyées par le budget de l'Etat ou des projets ad hoc à partir de l'an 3	MDE M. concernés bailleurs, communes	\$10.000	I, II

<p>Objectif Spécifique 3.7. Renforcer la collaboration entre l'administration et les autres acteurs de la gestion et utilisation des ressources naturelles.</p>	<p>Résultat Attendu 3.7.1 Une plateforme de collaboration simplifiée sur la gestion et utilisation des ressources naturelles entre secteurs public, privé et communautés locales est mise en place</p>	<p>Formuler des termes de référence pour consultants devant identifier éléments d'une plateforme de collaboration entre secteurs public, privé et communautés locales Recruter des consultants Recevoir, corriger et valider les rapports des consultants Mettre en place une plateforme simplifiée de collaboration</p>	<p>Une plateforme de collaboration créée en l'an 4 ; Textes légaux de création</p>	<p>Administration MDE, M. concernés Sté civile, communes</p>	<p>\$10.000</p>	<p>I, II</p>
	<p>Résultat Attendu 3.7.2 Une plateforme de collaboration simplifiée sur la gestion et utilisation des ressources naturelles entre secteurs public, privé et communautés locales est suivie, évaluée et tire des leçons d'expérience acquises</p>	<p>Formuler des termes de référence pour le suivi et évaluation d'une plate forme de collaboration entre secteurs public, privé et communautés de base sur la mise en œuvre des conventions Assurer le suivi et évaluation de la plateforme de collaboration entre acteurs Tirer les leçons d'expérience acquises</p>	<p>Une plateforme de collaboration suivie annuellement à partir de l'an 5 et évaluée en l'an 6 et 8; Rapports de Projets, Rapports d'évaluation</p>		<p>\$10.000</p>	<p>I, II</p>
<p>Objectif Spécifique 3.8. Redynamiser les différentes institutions sur l'environnement et le développement durable spécialement le Conseil National pour l'Environnement et le Développement Durable (CNED), le Comité Technique pour l'Environnement et le Développement Durable (CTED) et le Comité Régional pour l'Environnement et le</p>	<p>Résultat Attendu 3.8.1 Les enjeux et missions du CNED, CTED, CRED et des autres institutions sur le pilotage de l'environnement et le développement durable sont clarifiés.</p>	<p>Formuler des termes de référence pour consultants devant identifier les enjeux et missions du CNED, CTED & CRED sur le pilotage de l'environnement & du développement durable Recruter des consultants Recevoir, corriger et valider les rapports des consultants Clarifier les missions des</p>	<p>Missions du CNED, CTED, CRED clarifiés par des termes de références et des textes légaux à partir de l'an 2</p>	<p>MDE M. concernés</p>	<p>\$10.000</p>	<p>I, II</p>

Développement Durable (CRED).		différentes structures CNED, CTED & CRED				
	Résultat Attendu 3.8.2 Le CNED, CTED, CRED et les autres institutions de pilotage de l'environnement et le développement durable sont dotés des moyens humains, matériels et financiers nécessaires à leur fonctionnement.	Doter des moyens humains, matériels et financiers les différentes structures de pilotage, entre autres le CNED, CTED & CRED	Moyens humains, matériels et financiers mis progressivement à la disposition du CNED, CTED et CRED à partir de l'an 2 ; Rapports Administratifs		\$50.000	I, II
Objectif Spécifique 3.9. Nommer ou désigner des membres du CNED, CTED, CRED et des autres institutions sur le pilotage de l'environnement et le développement durable avec mandat et cahiers de charges précis.	Résultat Attendu 3.9.1 Les membres du CNED, CTED, CRED et d'autres institutions sur le pilotage de l'environnement et le développement durable sont désignés ou nommés, les mandats et cahiers de charges et programmes des activités définies.	Préparer les cahiers de charge et programmes des activités de CNED, CTED et CRED Préparer les termes de références de chaque poste organique du CNED, CTED et CRED Designier les membres du CNED, CTED & CRED et autres institutions de pilotage	Les mandats et cahiers de charges et programmes des activités de CNED, CTED & CRED définis à partir de l'an 1. Rapports Administratifs Annuels	MDE M. concernés bailleurs, Sté civile	\$10.000	I, II
	Résultat Attendu 3.9.2 Contrats de performances des membres et agents du CNED, CTED, CRED et autres institutions apparentées sont élaborés et bien exécutés.	Elaborer les contrats de performances des membres et agents des différentes structures de pilotage tels que le CNED, CTED & CRED Exécuter et faire le suivi et évaluation de ces contrats de performance	Les contrats de performances des membres et agents du CNED, CTED, CRED sont élaborés et bien exécutés à partir de l'an 2 ; Rapports administratifs annuels		\$10.000	I, II

Programme N° 4. Renforcement de capacités humaines, techniques et de coordination entre points focaux, comités techniques, comités de pilotage des conventions et leurs relations avec les différentes parties prenantes						
Objectif Général du Programme N° 4. Appuyer les points focaux, les comités techniques et de pilotage des conventions et assurer une meilleure coordination et synergie entre conventions et leurs activités en Mauritanie						
Objectifs Spécifiques	Résultats Attendus	Activités indicatives	Indicateurs Objectivement Vérifiables et Sources de Vérification	Intervenants (Responsables en gras) Autres Intervenants	Budget Estimatif par Résultat Attendu (US\$)	Phase
Objectif Spécifique 4.1.						
Objectif spécifique 4.1. Créer un cadre de coordination et de concertation entre points focaux et comités nationaux des conventions environnementales et leur pilotage en synergie	Résultat Attendu 4.1.1. Structure conçue et acceptée par les intervenants (PF Opérationnel du FEM , PF,C BD, PF CC, PF LCD, PF Ozone, PF POP et toutes les parties prenantes --- ONG, secteurs privé et public, secteur de l'éducation et recherche)	Formuler des termes de référence pour consultants devant définir un cadre de concertation entre points focaux et comités nationaux des conventions environnementales Recruter des consultants Recevoir, corriger et valider les rapports des consultants Concevoir le cadre de coordination & de concertation et le faire approuver par les différentes parties prenantes	Structure de coordination conçue et acceptée par les parties prenantes à partir de l'an 2 ; Rapport de consultation, Atelier de consensus entre parties prenantes tenu	MDE M. concernés bailleurs,	\$10.000	
	Résultat Attendu 4.1.2. Arrêté du Ministre Délégué chargé de l'Environnement signé fixant la création, mission, cadre organique et fonctionnement de la structure de coordination et de concertation entre points focaux et comités nationaux des conventions environnementales	Recevoir, corriger et valider les rapports des consultants Faire signer l'arrêté du MDE fixant la création, mission, cadre organique et fonctionnement de la structure de coordination et de concertation entre points focaux, comités nationaux et parties prenantes des	Arrêté de création, donnant mission de la structure de coordination et de concertation entre points focaux et comités nationaux des conventions environnementales signé en l'an 2		\$1.000	I

		conventions				
	Résultat attendu 4.1.3. Financements trouvés (budget de l'Etat et sources extérieures) pour le fonctionnement de la structure de coordination et de concertation entre acteurs des différentes conventions environnementales	Doter la nouvelle structure de coordination et de concertation entre points focaux et comités nationaux d'un budget adéquat	Financements du budget de l'Etat et sources extérieures mis à disposition pour le fonctionnement de la structure de coordination et de concertation entre acteurs à partir de l'an 3 ; Rapports financiers	MDE M. concernés bailleurs,	\$10.000	I, II
	Résultat Attendu 4.1.4. Structure de coordination et de concertation entre conventions est effective et opérationnelle	Assurer l'opérationnalisation de la structure de concertation entre points focaux et comités nationaux des conventions	Structure de coordination et de concertation entre conventions est opérationnelle à partir de l'an 2 ; Rapports administratifs et financiers		\$100.000	I, II
	Résultat Attendu 4.1.5. Encadrement des parties prenantes par la structure de coordination est effectif	Encadrer les parties prenantes pour supporter la coordination des efforts entre conventions	Au moins 3 séances d'encadrement de parties prenantes tenues par an à partir de l'an 2 ; Rapports administratifs		\$30.000	I, II
Objectif Spécifique 4.2. Clarifier et stabiliser les mandats des points focaux et des comités nationaux des conventions	Résultat Attendu 4.2.1 Les statuts des points focaux et des comités nationaux sont élaborés et adoptés	Formuler des termes de référence pour consultants devant aider à clarifier et stabiliser les mandats des points focaux et des comités nationaux des conventions Recevoir, corriger et valider les rapports des consultants Elaborer et faire approuver les statuts des points focaux et comités nationaux des conventions	Les statuts des points focaux et des comités nationaux sont élaborés et adoptés à partir de l'an 2 ; Rapports administratifs	MDE M. concernés bailleurs,	\$10.000	I, II

	Résultat Attendu 4.2.2 Des feuilles de route spécifiques et cahiers de charge pour les points focaux et comités nationaux sont élaborés et appliqués	Elaborer des feuilles de route spécifiques pour les points focaux et comités nationaux des conventions Appliquer les feuilles de route	Des cahiers de charge pour les points focaux et comités nationaux sont élaborés et appliqués à partir de l'an 2 ; Rapports administratifs		\$15.000	I, II
	Résultat Attendu 4.2.3 Un texte est proposé à la hiérarchie pour nommer les points focaux en fonction des qualifications avérées en rapport à leur mandat	Nommer les points focaux et membres des comités nationaux des conventions en fonctions de leurs qualifications	Texte de nomination des points focaux en fonction de leur qualification et mandat signé en l'an 2 ; Journal Officiel		\$1.000	I, II
	Résultat Attendu 4.2.4 Un mécanisme d'évaluation concerté des résultats des points focaux et des comités nationaux est mis en place en vue d'optimiser les rendements	Mettre en place un mécanisme d'évaluation concerté des résultats des activités des points focaux et des comités nationaux dans la mise en oeuvre des conventions	Un mécanisme d'évaluation concerté des résultats des points focaux et des comités nationaux est mis en place à partir de l'an 3		\$10.000	I, II
Objectif Spécifique 4.3. Renforcer les capacités humaines et techniques des points focaux et des comités nationaux	Résultat Attendu 4.3.1 Les besoins des points focaux et comités nationaux en ressources humaines et techniques sont identifiés.	Formuler des termes de référence pour consultants sur l'identification des besoins des points focaux en ressources humaines et techniques Recruter des consultants Recevoir, corriger et valider les rapports des consultants	besoins des points focaux et comités nationaux en ressources humaines et techniques sont identifiés à partir de l'an 2 ; Rapports de consultation	MDE M. concernés bailleurs	\$10.000	I, II
	Résultat Attendu 4.3.2. Les besoins des points focaux et comités nationaux en ressources humaines, techniques et financières sont mobilisés.	Mobiliser les ressources humaines, techniques et financières pour les points focaux Disponibiliser les ressources auprès des points focaux	Les points focaux et comités nationaux sont dotés des ressources humaines, financières et techniques progressivement à partir de l'an 3 ;		\$30.000	I, II

			Rapports administratifs			
	Résultat Attendu 4.3.3 Les ressources humaines et techniques des points focaux et comités nationaux existants des conventions sont utilisées efficacement	Utiliser et affecter efficacement les ressources existantes pour les points focaux et comités nationaux des conventions	Les ressources humaines, financières et techniques utilisées efficacement à partir de l'an 2 ; Rapports administratifs		\$20.000	I, II
	Résultat Attendu 4.3.4. Les ressources humaines et techniques sont qualitativement et quantitativement formés et suffisants pour la coordination et concertation entre conventions.	Formuler des termes de référence pour la formation Recruter des consultants pour formuler les modules de formation Recruter les formateurs Assurer la formation des agents de coordination entre conventions	Des sessions de formation des ressources humaines sont tenues annuellement à partir de l'an 3, Rapports de formation		\$100.000	I, II
	Résultat Attendu 4.3.5. Les capacités techniques et managériales des points focaux sont renforcées sur la base des besoins identifiés (formation, recyclage et perfectionnement)	Assurer la formation et le recyclage des points focaux des conventions	Au moins une session de formation, recyclage et perfectionnement est tenue pour les points focaux chaque 2 ans à partir de l'an 3 ; Rapports et planning de formation		\$30.000	I, II
Objectif Spécifique 4.4. Doter les points focaux et les comités nationaux de budgets adéquats pour la mise en œuvre des conventions environnementales	Résultat Attendu 4.4.1. Des budgets substantiels sont alloués aux différents points focaux et comités nationaux	Mettre à la disposition des points focaux et comités nationaux des conventions un budget adéquat	Budgets alloués aux points focaux et comités nationaux sont croissants à partir de l'an 3 ; Rapports administratifs	MEF, Parlement MDE, M. concernés	\$10.000	I, II
	Résultat Attendu 4.4.2 Des fonds substantiels sont mobilisés pour supporter les activités des points focaux et comités nationaux dans la mise en œuvre des conventions	Mobiliser les ressources humaines, techniques et financières pour les points focaux Disponibiliser les ressources auprès des points focaux et comités nationaux	Les activités des points focaux et des comités nationaux sont budgétées à partir de l'an 3 ; Rapports financiers		\$10.000	I, II
	Résultat Attendu 4.4.3 Des mécanismes de gestion financière et de contrôle et suivi	Formuler des termes de référence pour la gestion financière et	Des mécanismes de gestion financière et de contrôle et suivi		\$10.000	I, II

	<p>budgétaire sont élaborés et mis en œuvre</p>	<p>suivi budgétaire Recruter des consultants pour formuler les mécanismes budgétaires Assurer le suivi budgétaire</p>	<p>budgétaire sont élaborés à partir de l'an 3 pour les points focaux ; Rapports administratifs</p>			

Programme N° 5. Appui à la capacité de mobilisation des ressources financières internes et externes pour la mise en oeuvre des conventions environnementales						
Objectif Général du Programme N° 5. Renforcer les capacités des acteurs (ONG, techniciens du public, chercheurs) dans le montage de projets bancables, développer de mécanismes nationaux de financement et mobiliser des fonds de contrepartie aux projets de développement						
Objectifs Spécifiques	Résultats Attendus	Activités indicatives	Indicateurs Objectivement Vérifiables et Sources de Vérification	Intervenants (Responsables en gras) Autres Intervenants	Budget Estimatif par Résultat Attendu (US\$)	Phase
Objectif Spécifique 5.1 Renforcer les capacités des communautés de base et autres acteurs à accéder aux ressources PPTE, MDP, séquestration du carbone et autres mécanismes internationaux nouveaux de financement	Résultat Attendu 5.1.1 Un guide d'élaboration des projets PPTE, MDP, séquestration du carbone et autres mécanismes internationaux nouveaux de financement est élaboré et mis à la disposition des populations et autres acteurs	Formuler des termes de référence pour l'élaboration d'un guide projets PPTE, MDP, séquestration de carbone, etc. Mettre à la disposition des acteurs les guides élaborés pour dispositions utiles	Un guide d'élaboration des projets PPTE, MDP, séquestration du carbone et autres mécanismes de financement est conçu et distribué à partir de l'an 3 ; Rapports de consultation	MDE PTF, MAE, M. de la Culture	\$10.000	I, II
	Résultat Attendu 5.1.2 Les informations sur le montage des projets viables et éligibles aux fonds PPTE, MDP, séquestration du carbone et autres mécanismes internationaux nouveaux de financement sont accessibles aux représentants des populations locales	Mettre à disposition des acteurs des informations sur le montage des projets PPTE, MDP, etc.	Au moins une session de formation sur le montage de projets sur des mécanismes financiers nouveaux est tenue annuellement à partir de l'an 3 ; Rapports de formation		\$20.000	I, II
	Résultat Attendu 5.1.3 Des séminaires de formation sur la mobilisation des ressources PPTE, MDP, séquestration du carbone et autres mécanismes internationaux nouveaux de financement et leur gestion à l'attention des populations cibles sont organisés	Préparer des modules de formation sur la mobilisation des ressources PPTE, MDP, etc. Assurer une formation des différents acteurs dans le montage de projets PPTE, MDP, etc.	Au moins un séminaire de formation et de mobilisation des ressources PPTE, MDP etc. est tenu par an à partir de l'an 3 ; Rapports de formation		\$20.000	I, II
Objectif Spécifique 5.2.	Résultat Attendu 5.2.1	Préparer des modules de formation sur la	Au moins 1 séminaire	MDE, MAE	\$20.000	I, II

Renforcer les capacités des acteurs du privé, du secteur public, des ONG et des universités pour le montage des projets	Des séminaires de formation aux montages des projets adaptés aux différentes sources de financement (PPTE, MDP, Séquestration du Carbone, FEM, et autres bailleurs de fonds multilatéraux et bilatéraux) sont organisés au bénéfice de différents acteurs de la mise en oeuvre des conventions	mobilisation des ressources PPTE, MDP, etc. pour différents acteurs du privé, public, ONG, etc. Assurer une formation des différents acteurs dans le montage de projets PPTE, MDP, etc.	de formation aux montages des projets adaptés aux différentes sources de financement (PPTE, MDP, Séquestration de Carbone) est tenu par an à partir de l'an 3 ; Rapports de formation	Parlement, Sté civile		
Objectif Spécifique 5.3. Développer et appuyer des mécanismes d'élaboration et de promotion de projets éligibles par différents acteurs ayant une expérience y relative	Résultat Attendu 5.3.1 Des mécanismes d'élaboration et de validation de projets sont élaborés et mis à la disposition des acteurs & parties prenantes cibles	Formuler des termes de référence pour l'élaboration et la validation de projets éligibles aux bailleurs de fonds internationaux Recruter des consultants pour formuler les mécanismes d'élaboration de projets	Des mécanismes d'élaboration et de promotion de projets sont approuvés à partir de l'an 4 ; Rapports administratifs	MDE MAE + projets et programmes	\$10.000	I, II
	Résultat Attendu 5.3.2 Des mécanismes d'élaboration et de validation de projets sont appuyés et suivis	Appuyer les mécanismes d'élaboration de projets par différents acteurs Assurer le suivi d'élaboration et validation de projets	Des mécanismes d'élaboration et de promotion de projets sont suivis à partir de l'an 5 ; Rapports administratifs		\$10.000	I, II
Objectif Spécifique 5.4 Développer des mécanismes d'autofinancement de projets	Résultat Attendu 5.4.1 Des mécanismes de valorisation des ressources naturelles protégeant l'environnement sont considérés et adaptés pour leur pertinence en Mauritanie	Formuler des termes de référence pour développer des mécanismes d'autofinancement et valorisation des ressources naturelles (RN) Recruter des consultants pour formuler les mécanismes d'autofinancement et de valorisation des RN	Au moins un mécanisme d'autofinancement de projets est mis en place chaque 2 ans à partir de l'an 4 ; Rapports administratifs	Communautés de base et secteur privé M. de la Décentralisation, MDE, MAE	\$10.000	I, II
	Résultat Attendu 5.4.2 Un mécanisme de valorisation	Valider le mécanisme de valorisation des RN Appuyer et mettre en	Un mécanisme de valorisation des		\$15.000	I, II

	des ressources naturelles est développé et mis en place	place les mécanismes d'autofinancement et de valorisation des RN	ressources naturelles est développé et mis en place à partir de l'an 5 ; Rapport de consultation			
	Résultat Attendu 5.4.3 Un mécanisme de valorisation des ressources naturelles est suivi et évalué	Faire le suivi et évaluation du mécanisme de valorisation des RN	Un mécanisme de valorisation des ressources naturelles est suivi partir de l'an 6 ; Rapports administratifs		\$10.000	I, II
Objectif Spécifique 5.5. Encourager le secteur privé à financer les projets dans le domaine de l'environnement	Résultat Attendu 5.5.1 Un système de fiscalité incitative à la protection de l'environnement est mis en place	Recruter des consultants pour proposer un système de fiscalité incitant le secteur privé à la protection de l'environnement Valider le système de fiscalité incitatif	Des méthodes incitatives de fiscalité sont identifiées développées à partir de l'an 5 ; Rapports de consultation	Délégation Générale à l'Investissement privé, MEF MDE, MAE	\$10.000	II
	Résultat Attendu 5.5.2 L'intérêt de l'opérateur économique dans la gestion de l'environnement est mis en exergue	Mettre en exergue l'intérêt de l'opérateur économique dans la gestion durable de l'environnement Appuyer l'opérateur économique dans les activités de gestion durable de l'environnement	Des méthodes incitatives pour l'opérateur économique à participer dans la gestion rationnelle de l'environnement sont formulées et appliquées à partir de l'an 6 ; Rapports administratifs		\$10.000	II
Objectif Spécifique 5.6. Sensibiliser les entreprises sur les activités de gestion de l'environnement qui présentent des opportunités d'investissement rentable pour elles et profitable pour les communautés locales	Résultat Attendu 5.6.1 Une stratégie de sensibilisation du public et du secteur privé sur les opportunités d'investissement rentables et préservant l'environnement est développée et mise en œuvre	Recruter des consultants pour proposer une stratégie de sensibilisation du public et du secteur privé sur les opportunités rentables Valider la stratégie de sensibilisation du public et du secteur privé sur les opportunités	Une stratégie de sensibilisation du public et du secteur privé sur les opportunités d'investissement rentables et préservant l'environnement est développée et mise en œuvre à partir de l'an	Délégation Générale à l'Investissement privé, Ministère de la décentralisation, entreprises, communautés locales Ministère de la culture et l'communication, MDE, MAE	\$15.000	II

		rentables	5 ; Rapports de consultation			
	Résultat Attendu 5.6.2 Des partenariats public, privé et populations cibles sont créés pour les investissements rentables au privé mais aussi profitables à la population et à l'environnement	Créer des partenariats public, privé et populations cibles pour des investissements rentables qui préservent l'environnement Opérationnaliser et promouvoir des partenariats public privé sur l'environnement	Des partenariats public – privé en faveur de l'environnement et de la population sont développés et effectifs à partir de l'an 6 ; Contrats de partenariats		\$15.000	II
Objectif Spécifique 5.7. Mobiliser effectivement les fonds de contrepartie pour l'environnement	Résultat Attendu 5.7.1 Un dispositif d'accès facile aux fonds de contrepartie est mis en place	Mettre en place un dispositif d'accès facile aux fonds de contrepartie Mobiliser effectivement des fonds de contrepartie pour projets de mise en œuvre des conventions	L'accès aux fonds de contrepartie est facilitée à partir de l'an 5 ; Rapports administratifs et financiers	MEF, MDE ME et autres	\$10.000	I, II
	Résultat Attendu 5.7.2 Les préoccupations environnementales sont davantage prises en compte dans la constitution des fonds de contrepartie	Plaidoyer auprès du ministère des finances de mettre plus de fonds de contrepartie dans des projets d'environnement	Le pourcentage de fonds de contrepartie alloué à l'environnement augmente progressivement par an à partir de l'an 6 ; Rapports financiers		\$10.000	I, II
Objectif Spécifique 5.8. Accélérer la mise en place du Fonds National pour l'Environnement (FNE) et le rendre opérationnel	Résultat Attendu 5.8.1 Le FNE est effectivement mis en place avec des financements durables	Etudier la faisabilité et le renouvellement des fonds pour le FNE Créer effectivement le FNE	Un fonds national pour l'environnement est effectif à partir de l'an 5 ; Textes légaux de création	MDE Autres Ministères	\$10.000	I, II
	Résultat Attendu 5.8.2 Le mécanisme de financement de FNE est opérationnel	Opérationnaliser le FNE	Un mécanisme de financement du FNE est développé et opérationnalisé à partir de l'an 5 ; Rapports de		\$10.000	I, II

			consultation			
	Résultat 5.8.3. Des financements du FNE sont accédés par des projets de mise en œuvre des conventions environnementales	Mettre en place un mécanisme de décaissement des fonds au FNE Faciliter l'accès des projets relatifs aux conventions au FNE	Un mécanisme de décaissement des fonds du FNE est mis en place et accessible aux conventions à partir de l'an 6 ; Rapports administratifs		\$15.000	I, II
Objectif Spécifique 5.9 Revoir à la hausse les budgets du MDE pour lui permettre de réaliser ses missions	Résultat Attendu 5.9.1. Budget du MDE augmenté progressivement	Augmenter progressivement le budget du MDE	Le budget annuel du MDE augmente progressivement par an à partir de l'an 2	Gouvernement et parlement MDE, et autres Ministères, bailleurs de fonds	\$15.000	I, II
Objectif spécifique 5.10. Former des experts nationaux et de la sous-région dans l'élaboration de projets bancables relatifs à la mise en œuvre des conventions et dans des techniques de négociation et les constituer en réseau	<u>Résultat Attendu 5.10.1.</u> Des experts nationaux <u>sont</u> formés dans l'élaboration de projets bancables relatifs à la mise en œuvre des conventions	Créer des modules de formation pour les experts nationaux et de la sous-région Recruter des formateurs Dispenser la formation dans l'élaboration de projets bancables	Au moins un séminaire de formation des experts nationaux et de la sous région est tenu chaque deux ans à partir de l'an 2 ; Rapports et planning de formation	MDE, MAE, organisations sous régionales (CILSS, CDEAO, BAD, etc.) Institutions de formations	\$30.000	I
	<u>Résultat Attendu 5.10.2.</u> Réseau d'experts nationaux et de la sous-région dans l'élaboration de projets bancables et dans des techniques de communication et de négociation relatifs à la mise en œuvre des conventions constitué et appuyé	Mettre en place un réseau d'experts nationaux et de la sous-région dans la formulation de projets Appuyer le réseau matériellement et financièrement	Un réseau d'experts en élaboration de projets bancables est en place à partir de l'an 3 ; Rapports administratifs		\$15.000	I
	<u>Résultat Attendu 5.10.3.</u> Effectivité de la formation et réseautage d'experts nationaux et de la sous-région dans l'élaboration de projets bancables et dans des techniques de communication et de négociation relatifs à la mise en œuvre des conventions suivie et évaluée	Faire le suivi et évaluer l'effectivité de la formation et de la mise en réseau des experts nationaux et de la sous-région dans la mobilisation des ressources financières sur l'environnement	Un réseau d'experts en élaboration de projets bancables est suivi et évalué à partir de l'an 4 ; Rapports administratifs		\$10.000	I

Programme N° 6. Renforcement de capacités pour améliorer la production en milieu rural et éviter le gaspillage, la déperdition ou la dégradation des ressources naturelles renouvelables						
Objectif Général du Programme N° 6. Améliorer la production en milieu rural et éviter la déperdition et la dégradation des ressources naturelles renouvelables						
Objectifs Spécifiques	Résultats Attendus	Activités indicatives	Indicateurs Objectivement Vérifiables & Sources de Vérification	Intervenants (Responsables en gras) Autres Intervenants	Budget Estimatif par Résultat Attendu (US\$)	Phase
Objectif Spécifique 6.1. Créer et appuyer une banque génétique et de semences pour l'agriculture, l'élevage et la foresterie ainsi que pour les espèces locales menacées	Résultat Attendu 6.1.1. Besoins en banque génétique et de semences pour l'agriculture, l'élevage et la foresterie ainsi que pour les espèces locales menacées identifiés	Recruter des consultants pour évaluer les besoins en banque génétique Valider les besoins de la banque génétique Impliquer les structures de recherche	Besoins en banque génétique et en semences identifiés à partir de l'an 5 ; Rapport de consultation	MAE CNERV, CNRADA, IMROP	\$10.000	II
	Résultat Attendu 6.1.2. Termes de référence d'une banque génétique et de semences pour l'agriculture, l'élevage et la foresterie ainsi que pour les espèces locales menacées sont élaborés	Recruter des consultants pour préparer des termes de références d'une banque génétique Valider les termes de référence de la banque génétique	Des termes de référence d'une banque génétique et de semences développés en l'an 5 ; Rapports de consultation		\$10.000	II
	Résultat Attendu 6.1.3. Banque génétique et de semences pour l'agriculture, l'élevage et la foresterie ainsi que pour les espèces locales menacées est créée	Créer la banque génétique des semences pour l'agriculture, l'élevage et les espèces menacées	Banque génétique créer à partir de l'an 6.		\$70.000	II
Objectif Spécifique 6.2. Recruter et former des agents d'une banque génétique et de semences pour l'agriculture, l'élevage et la foresterie assurant la conservation de l'agrobiodiversité	Résultat Attendu 6.2.1. Types et catégories d'agents à recruter pour une banque génétique et de semences pour l'agriculture, l'élevage et la foresterie assurant la conservation de l'agro biodiversité déterminés	Recruter des consultants pour déterminer les types et catégories d'agents à recruter pour la banque génétique Développer les profils des agents à recruter pour la banque génétique	Recrutement d'agents appropriés à partir de la 5 ^e année ; documents administratifs	MAE, Fonction publique ANAPEJ, ENFVA, Autres structures de formation	\$10.000	II
	Résultat Attendu 6.2.2. Termes de référence de types et catégories d'agents à recruter pour une banque génétique et de	Développer les termes de référence des agents à recruter pour la banque génétique	Des termes de référence de type et catégories d'agents à recruter pour une		\$10.000	II

	semences pour l'agriculture, l'élevage et la foresterie assurant la conservation de l'agro biodiversité formulés		banque génétique et de semences développés en l'an 5 ; Rapports de consultation			
	Résultat Attendu 6.2.3. Modules de formation des agents à recruter pour une banque génétique et de semences pour l'agriculture, l'élevage et la foresterie assurant la conservation de l'agro biodiversité préparés	Déterminer les modules de formation pour les agents à recruter pour la banque génétique Recruter des formateurs	Modules de formation pour agents d'une banque génétique et de semences préparés en l'an 5 ; Rapports de consultation		\$10.000	II
	Résultat Attendu 6.2.4. Agents à recruter pour une banque génétique et de semences pour l'agriculture, l'élevage et la foresterie assurant la conservation de l'agro biodiversité formés	Assurer la formation des agents à recruter pour la banque génétique	Formation pour agents d'une banque génétique et de semences assurée en l'an 5 et 6 ; Rapports de formation		\$35.000	II
	Résultat Attendu 6.2.5. Agents formés pour une banque génétique et de semences pour l'agriculture, l'élevage et la foresterie assurant la conservation de l'agro biodiversité recrutés	Recruter les agents de formation pour les agents à recruter pour la banque génétique	Le recrutement des agents formés est effectif en l'an 6 et 7 ; Documents administratifs		\$15.000	II
Objectif Spécifique 6.3. Equiper une banque génétique et de <u>semences</u> pour l'agriculture, l'élevage la foresterie et les espèces locales ou endémiques menacées de disparition	Résultat Attendu 6.3.1. Besoins en équipement pour une banque génétique et de semences pour l'agriculture, l'élevage et les espèces locales ou endémiques déterminés	Déterminer les besoins en équipement pour la banque génétique	Besoins identifiés en équipements pour la banque génétique à partir de l'an 6 ; Rapport de consultation	MAE, Bailleurs, de fonds Entreprises privées, Ministère des finances	\$10.000	II
	Résultat Attendu 6.3.2. Equipement pour une banque génétique et de semences pour l'agriculture, l'élevage et les espèces locales ou endémiques achetés	Acheter l'équipement pour la banque génétique	Equipements achetés pour la banque génétique à partir de l'an 6 ; Documents administratifs		\$150.000	II
	Résultat Attendu 6.3.3. Agents de la banque génétique et de	Former les agents dans l'utilisation des	Au moins une dizaine d'agents formés dans		\$50.000	II

	semences pour l'agriculture, l'élevage et les espèces locales ou endémiques formés dans l'utilisation des appareils y relatifs achetés	équipement pour la banque génétique	l'utilisation des équipements de banque génétique en l'an 6 et 7 ; Rapports administratifs			
Objectif Spécifique 6.4. Assurer le suivi et évaluation de l'effectivité de la banque génétique et de semences pour l'agriculture, l'élevage, la foresterie et les espèces locales ou endémiques menacées de disparition	Résultat Attendu 6.4.1. Effectivité de la banque génétique et de semences pour l'agriculture, l'élevage, la foresterie et les espèces locales ou endémiques suivie et évaluée	Faire le suivi et évaluer l'effectivité de la banque génétique Recruter un consultant pour élaborer un document de suivi évaluation	Banque génétique effectivement suivie et évaluée à partir de l'an 8.	MAE (DPSE) MEF, ONS, MDE	\$10.000	II
Objectif Spécifique 6.5. Améliorer la gestion des sols, de l'eau et des ressources biologiques et de l'agrobiodiversité	Résultat Attendu 6.5.1. Techniques d'amélioration de la gestion des sols, de l'eau et des ressources biologiques et de l'agrobiodiversité identifiées	Recruter des consultants pour déterminer les techniques appropriées d'amélioration de la gestion des sols, eau et ressources biologiques Valider les rapports des consultants Elaborer un manuel simplifié de gestion des sols, de l'eau et des ressources biologique	Au moins trois techniques d'amélioration de la gestion des sols, de l'eau et des ressources biologiques identifiées en l'an 4, Rapports de consultation	MAE, MDE, Hydraulique Ministère Pêche, Institutions de recherche, bailleurs, privé, sté civile	\$10.000	II
	Résultat Attendu 6.5.2. Capacités pour améliorer la gestion des sols, de l'eau et des ressources biologiques et de l'agrobiodiversité sont identifiées	Recruter des consultants pour déterminer les besoins en capacités d'amélioration de la gestion des sols, eau et ressources biologiques Valider les rapports des consultants	Les capacités pour améliorer la gestion des sols, etc. sont identifiés à partir de l'an 5 ; Rapports de consultation		\$10.000	II
	Résultat Attendu 6.5.3. Capacités d'améliorer la gestion des sols, de l'eau et des ressources biologiques et de l'agrobiodiversité développées	Formuler les modules de formation en capacités d'amélioration de la gestion des sols, eau et ressources biologiques Assurer la formation	Modules de formation dans les techniques d'amélioration des ressources développés en l'an 5 ; Rapports de consultation		\$70.000	II
	Résultat Attendu 6.5.4. Projets modèles formulés pour améliorer	Formuler des projets pour améliorer la gestion des	Au moins trois projets modèles d'amélioration		\$30.000	II

	la gestion des sols, de l'eau et des ressources biologiques et de l'agrobiodiversité	sols, eau et ressources biologiques	de la gestion des ressources formulés en l'an 6 ; Documents de projets			
	Résultat Attendu 6.5.5. Projets modèles pour améliorer la gestion des sols, de l'eau et des ressources biologiques et de l'agrobiodiversité exécutés	Mettre en œuvre des projets d'amélioration de la gestion des sols, eau et ressources biologiques	Au moins trois projets modèles d'amélioration de la gestion des ressources exécutés à partir de l'an 7		\$20.000	II
Objectif Spécifique 6.6. Promouvoir la sécurité foncière des producteurs et productrices	Résultat Attendu 6.6.1. Problèmes de sécurité foncière des producteurs et productrices identifiés	Recruter des consultants pour identifier les problèmes de sécurité foncière des producteurs et des productrices	Une étude d'identification des problèmes de sécurité foncière faite en l'an 7; Rapport de consultation	Ministère Intérieur, Ministère Décentralisation, MAE Privé, Fédération producteur, Communautés locales	\$10.000	II
	Résultat Attendu 6.6.2. Solutions de sécurisation foncière des producteurs et productrices étudiées et proposées	Recruter des consultants pour proposer des solutions aux problèmes de sécurité foncière des producteurs et des productrices Valider les propositions des consultants	Une étude de solutions des problèmes de sécurité foncière réalisée en l'an 8; Rapport de consultation		\$10.000	II
	Résultat Attendu 6.6.3. Sécurité foncière des producteurs et productrices promue légalement et matériellement	Faire la promotion légale et matérielle de la sécurité foncière des producteurs et des productrices	Une loi sécurisant foncièrement les producteurs est prise en l'an 8 ; Texte légal		\$150.000	II
Objectif Spécifique 6.7. Promouvoir le reboisement et l'agroforesterie comme mesure entre autres de séquestration du carbone, de production du bois de feu, de fixation de dunes et d'augmentation des revenus	Résultat Attendu 6.7.1. Reboisement comme mesure entre autres de séquestration du carbone, de production du bois de feu, de fixation de dunes et d'augmentation des revenus effectué	Effectuer le reboisement pour le bois de feu dans des Wilayas	Au moins 2 aires de reboisement plantées d'arbres par Wilaya à partir de l'an 3 ; Rapports administratifs	MDE, MAE bailleurs, privé, sté civile	\$150.000	I, II
	Résultat Attendu 6.7.2. Reboisement par agroforesterie comme mesure entre autres de séquestration du carbone, de	Effectuer le reboisement dans des Wilayas pour des arbres de l'agroforesterie	Au moins deux aires d'agroforesterie boisées par Wilaya par an à partir de l'an 3		\$150.000	I, II

	production du bois de feu, de fixation de dunes et d'augmentation des revenus est effectué					
Objectif Spécifique 6.8. Promouvoir la gestion rationnelle de la pêche et des ressources maritimes	Résultat Attendu 6.8.1. Méthodes de gestion rationnelle de la pêche et des ressources maritimes sont identifiées	Recruter des consultants pour identifier les méthodes de gestion rationnelle de la pêche et des ressources maritimes Valider les rapports des consultants	Une étude d'identification de méthodes rationnelles de pêche effectuée en l'an 3 ; Rapports de consultation	Ministère des Pêches bailleurs, privé, sté civile	\$10.000	I, II
	Résultat Attendu 6.8.2. Méthodes de gestion rationnelle de la pêche et des ressources maritimes promues parmi les pêcheurs et gestionnaires des pêches	Promouvoir les méthodes appropriées de gestion rationnelle de la pêche et des ressources maritimes	Au moins 3 groupements de pêcheurs reçoivent la formation en méthodes de gestion rationnelle des pêches par an à partir de l'an 4 ; Rapports de formation		\$30.000	I, II
Objectif Spécifique 6.9. Promouvoir la gestion rationnelle des parcours d'élevage et de la transhumance	Résultat Attendu 6.9.1. Méthodes de gestion rationnelle des parcours d'élevage et de la transhumance identifiées	Recruter des consultants pour identifier les méthodes de gestion rationnelle des parcours d'élevage et de la transhumance Valider les rapports des consultants	Au moins une étude d'identification de méthodes de gestion rationnelle de parcours d'élevage effectuée en l'an 3		\$10.000	I, II
	Résultat Attendu 6.9.2. Méthodes de gestion rationnelle des parcours d'élevage et de la transhumance promues parmi les éleveurs, transhumants et agents des services de gestion de l'élevage	Promouvoir les méthodes appropriées de gestion rationnelle des parcours d'élevage et de la transhumance Manuel simplifié de parcours	Au moins 1 projet modèle de gestion rationnelle des parcours mis en œuvre à partir de l'an 5 ; Document de projet - Rapports	MAE, MDE bailleurs, privé, sté civile	\$70.000	I, II
Objectif Spécifique 6.10. Appuyer les populations locales dans leurs choix quotidiens des	Résultat Attendu 6.10.1. Etudes de comportement effectuées sur les choix des activités	Recruter des consultants pour mener des études de comportement sur les choix d'activités	Au moins une étude de comportement effectuée sur les choix		\$30.000	I, II

activités qui sont favorables à la préservation de l'environnement	quotidiennes des populations	quotidiennes utilisant les ressources de l'environnement Valider les rapports des consultants	des populations à partir de l'an 3 ; Rapports de consultation			
	Résultat Attendu 6.10.2. Choix écologiquement sains, économiquement rentables et socialement acceptables proposés pour les activités quotidiennes des populations	Faire des modules de sensibilisation sur les comportements appropriés vis-à-vis des ressources de l'environnement Dispenser des modules de sensibilisation sur les choix appropriés pour les activités quotidiennes Assurer un encadrement technique pour les populations locales	Au moins trois séances de sensibilisation pour des choix durables sont proposées dans les Wilayas par an à partir de l'an 4	Ministère de la décentralisation et Ministère de la culture et communication Autres Ministères, bailleurs, privé, sté civile	\$10.000	I, II
	Résultat Attendu 6.10.3. Choix écologiquement sains, économiquement rentables et socialement acceptables promues pour les activités quotidiennes des populations	Promouvoir auprès de la population des comportements appropriés vis-à-vis des ressources de l'environnement	Au moins un projet modèle sur les choix durables est exécuté dans les Wilayas à partir de l'an 5		\$40.000	I, II
Objectif Spécifique 6.11. Promouvoir l'utilisation des énergies de substitution au bois et charbon de bois	Résultat Attendu 6.11.1. Energies de substitution au bois et charbon de bois identifiées	Effectuer une étude d'identification des énergies de substitution au bois et charbon de bois	Une étude d'identification des énergies de substitution effectuée en l'an 1 ; Rapport d'étude	Ministère de l'énergie MDE, MAE, bailleurs, privé, sté civile	\$10.000	I, II
	Résultat Attendu 6.11.2. Etudes de faisabilité des énergies de substitution au bois et charbon de bois effectuées	Effectuer une étude de faisabilité des différentes sortes d'énergie de substitution au bois et charbon de bois	Une étude de faisabilité des énergies de substitution effectuée en l'an 2 ; rapport d'étude		\$10.000	I, II
	Résultat Attendu 6.11.3. Modules de formation et sensibilisation en énergies de substitution au bois et charbon de bois formulés en faveur des populations	Préparer des modules de formation et de sensibilisation en énergies de substitution au bois et charbon de bois	Des modules de formation en énergies de substitution formulés en l'an 2		\$10.000	I, II

	Résultat Attendu 6.11.4. Modules de formation et sensibilisation en énergies de substitution au bois et charbon de bois dispensés auprès des populations	Recruter des formateurs ou sensibilisateurs en énergies alternatives Dispenser des modules de formation et de sensibilisation en énergies de substitution au bois et charbon de bois	Au moins 2 séances de formation et sensibilisation sur les énergies de substitution effectuée à partir de l'an 3 dans les Wilayas ; Rapports de formation		\$70.000	I, II
	Résultat Attendu 6.11.5. Energies de substitution au bois et charbon de bois appuyés par des projets modèles au bénéfice des populations	Appuyer l'utilisation des énergies de substitution au bois et charbon de bois par des projets modèles	Au moins deux projets modèles de substitution des énergies sont exécutés dans les Wilayas à partir de l'an 3 ; Documents de projets		\$150.000	I, II
Objectif Spécifique 6.12. Appuyer les populations locales dans l'élimination des plantes aquatiques envahissantes du Fleuve Sénégal et ses affluents mauritaniens et en faire des briques comme source d'énergie alternative	Résultat Attendu 6.12.1. Plantes aquatiques et leurs places de concentration identifiées le long des cours d'eau et bassins versants du Fleuve Sénégal	Effectuer la cartographie des concentrations des plantes aquatiques envahissantes en Mauritanie	Etude de cartographie des concentrations des plantes aquatiques effectuée à partir de l'an 2 ; Rapport d'étude	MDE MAE, bailleurs, Structures de recherche, communauté s locales, sté civile	\$20.000	I, II
	Résultat Attendu 6.12.2. Méthodes d'élimination mécanique et biologique des plantes aquatiques envahissantes du Fleuve Sénégal et ses affluents mauritaniens identifiées	Effectuer l'identification par des consultants des méthodes adaptées pour éliminer les plantes aquatiques envahissantes Valider les rapports des consultants	Etude d'identification de méthodes adaptées d'élimination de plantes envahissantes menées en l'an 3 ; Rapport d'étude		\$10.000	I, II
	Résultat Attendu 6.12.3. Populations formées et sensibilisées sur les méthodes d'élimination mécanique et biologique des plantes aquatiques envahissantes du Fleuve Sénégal et ses affluents mauritaniens	Préparer des modules de formation sur les méthodes d'élimination des plantes aquatiques envahissantes Recruter des formateurs Assurer la formation ou la sensibilisation sur les méthodes d'élimination	Au moins 3 séances de formation en méthodes adaptées d'élimination de plantes aquatiques envahissantes effectuées à partir de l'an 4		\$30.000	I, II

		de plantes aquatiques envahissantes				
	Résultat Attendu 6.12.4. Populations appuyées par des projets modèles sur l'élimination mécanique et biologique des plantes aquatiques envahissantes du Fleuve Sénégal et ses affluents mauritaniens comme faire des briques des plantes envahissantes en tant que source d'énergie alternative	Appuyer les populations dans l'élimination mécanique des plantes aquatiques envahissantes en Mauritanie Faire des briques des plantes envahissantes comme source d'énergie alternative	Au moins 1 projet modèle sur l'élimination de plantes aquatiques envahissantes effectif à partir de l'an 5 ; Rapport administratif, Document de projet		\$70.000	I, II
Objectif Spécifique 6.13. Appuyer les populations locales à planter et exploiter durablement des gommiers pour la consommation et l'exportation	Résultat Attendu 6.13.1. Méthodes d'exploiter durablement des gommiers pour la consommation et l'exportation identifiées et analysées	Mener une étude d'exploitation durable de la gomme arabique par des consultants Valider le rapport de consultants	Une étude d'exploitation durable de gomme arabique est effectuée en l'an 2	MDE MAE, bailleurs, privé, sté civile, communautés locales	\$15.000	I, II
	Résultat Attendu 6.13.2. Méthodes d'exploitation durable et sécurisant le gommier promues	Promouvoir les méthodes d'exploitation durable et sécurisant le gommier Manuel simplifié pour les techniques de plantation	Un projet modèle d'exploitation durable de la gomme arabique exécuté à partir de l'an 3 ; Document de projet		\$50.000	I, II
	Résultat Attendu 6.13.3. Populations appuyées dans la plantation et entretien de gommiers	Encadrer la population dans la plantation et entretien des gommiers Assurer la sensibilisation sur les méthodes d'entretien et exploitation durable de gommiers auprès de la population	Des séances de sensibilisation des populations sur les méthodes d'entretien et exploitation durable de gommiers tenues à partir de l'an 3 ; Rapports administratifs		\$70.000	I, II
	Résultat Attendu 6.13.4. Populations appuyées dans la commercialisation de leur production de gomme arabique	Encadrer la population dans la commercialisation de la gomme arabique Identifier les filières d'écoulement de la production Mettre en œuvre un projet	Un projet modèle d'appui à la commercialisation rentable de la gomme arabique exécuté à partir de l'an 4 ; Rapport administratif		\$50.000	I, II

		modèle de commercialisation de la gomme arabique				

Programme N ^o 7. Création et appui à une banque de données sur les connaissances scientifiques, les savoirs faire locaux concernant les matières des conventions des convention; création de centres de documentation et site WEB accessibles au public et mise en place d'un système d'alerte précoce sur les variations climatiques et les calamités naturelles comme les locustes						
Objectif Général du Programme N ^o 7. Créer et appuyer une banque de données, des centres de documentation et un site WEB accessibles au public et mettre en place un système d'alerte précoce sur les variations climatiques et les calamités naturelles comme les locustes						
Objectifs Spécifiques	Résultats Attendus	Activités indicatives	Indicateurs Objectivement Vérifiables & Sources de Vérification	Intervenants (Responsables en gras) Autres Intervenants	Budget Estimatif par Résultat Attendu (US\$)	Phase
Objectif Spécifique 7.1. Capitaliser les acquis (savoirs faire locaux, résultats des recherches, innovation technique) sous forme de matériels didactiques, manuels de vulgarisation, kits pédagogiques facilement accessibles au public	Résultat Attendu 7.1.1 Des informations sur les savoirs faire locaux, résultats des recherches, innovation technique sur les outils de gestion durable des ressources naturelles renouvelables sont identifiées, collectées et rassemblées.	Effectuer l'identification par des consultants des informations sur les savoirs faire locaux, résultats des recherches, innovation technique sur les outils de gestion durable des ressources naturelles renouvelables Collecter et rassembler les informations obtenues	Une étude sur les savoirs faire locaux, recherches et innovations techniques menée à partir de l'an 3 ; Rapport d'étude	Communautés locales, structures de recherche et de formation bailleurs, sté civile	\$15.000	I, II
	Résultat Attendu 7.1.2 Les connaissances et savoirs faire locaux relatifs à la mise en œuvre des conventions environnementales sont documentés, catalogués et mises sous une forme accessible par le public dans une banque de données.	Cataloguer les informations obtenues sur les savoirs faire locaux Mettre les informations sur les savoirs faire locaux sous forme accessible par les populations	Savoirs faire locaux catalogués à partir de l'an 4 ; Rapports administratifs		\$50.000	I, II
	Résultat Attendu 7.1.3. Les équipements nécessaires pour la vulgarisation & valorisation des savoirs faire locaux, résultats des recherches, innovation technique sur les outils de gestion durable des ressources naturelles sont acquis	Acquérir les équipements pour la vulgarisation & valorisation des savoirs faire locaux, la recherche, innovation technologique et outils de gestion durable	Des équipements nécessaires pour la vulgarisation et valorisation des savoirs faire locaux développés ou achetés à partir de l'an 4		\$150.000	I, II
	Résultat Attendu 7.1.4. Une gestion efficiente des informations collectées sur les	Créer des centres de documentation dans les Wilayas pour l'accès	Gestion efficiente des savoirs faire locaux dans des centres de		\$150.000	I, II

	savoirs faire locaux, résultats des recherches, innovation techniques est réalisée dans des centres de documentation éparpillés dans les zones écologiques du pays	aux informations obtenues sur les savoirs faire locaux, etc. Gérer efficacement les informations sur les savoirs faire locaux et les rendre accessibles par les populations des Wilayas	documentation à partir de l'an 5 ; Rapports administratifs			
Objectif Spécifique 7.2. Valoriser les savoir faire locaux, résultats de recherche et innovations technologiques sur les matières des conventions environnementales	Résultat Attendu 7.2.1. état des lieux effectué sur les programmes de recherche et des institutions impliquées dans la mise en œuvre des trois conventions environnementales	Mener une étude d'état des lieux sur les programmes de recherche et les institutions de recherches impliquées dans la mise en oeuvre des conventions Valider les études d'état de lieux	Une étude d'état des lieux sur les programmes de recherche et institution menée à partir de l'an 5 ; Rapport d'étude	MDE Communautés locales, structures de recherche	\$10.000	I, II
	Résultat Attendu 7.2.2. les résultats de la recherche et des savoirs locaux bénéfiques à la préservation de l'environnement sont adaptés et diffusés auprès des acteurs cibles	Adapter et diffuser les résultats de la recherche et des savoirs locaux bénéfiques à la préservation de l'environnement auprès des acteurs cibles	Modules de sensibilisation adaptés sur les résultats de recherches formulés à partir de l'an 6 ; Rapport de consultation		\$70.000	I, II
	Résultat Attendu 7.2.3. les acteurs cibles sont sensibilisés pour la valorisation des résultats de recherches et des savoirs locaux pertinents pour la préservation de l'environnement	Formuler des modules de sensibilisation pour valoriser les résultats de la recherche et des savoirs locaux bénéfiques à la préservation de l'environnement Recruter des sensibilisateurs Assurer la sensibilisation	Modules de sensibilisation adaptés sur les résultats de recherches dispensés à partir de l'an 6 ; Rapports de formation		\$50.000	I, II
	Résultat Attendu 7.2.4. des programmes de recherche innovateurs y compris les savoir et savoirs faire locaux sont développés pour la mise en œuvre des conventions sur	Effectuer une étude pour développer des programmes de recherche innovatrice sur les savoirs faire locaux bénéfiques à la mise en oeuvre des	Une étude pour développer les programmes de recherche innovateurs y compris les savoirs faire locaux est menée		\$30.000	I, II

	l'environnement	conventions Valider l'étude	à partir de l'an 7 ; Rapport de consultation			
Objectif Spécifique 7.3. Développer des centres de documentation et un site WEB regroupant toutes les informations, les données et les résultats des recherches liées aux conventions environnementales.	Résultat Attendu 7.3.1. Les résultats des recherches et les informations sur les conventions environnementales sont rassemblés et mieux conservés dans les centres de documentation et un site WEB.	Cataloguer et conserver les résultats de la recherche et des savoirs locaux bénéfiques à la mise en œuvre des conventions sur un site WEB et des centres de documentation	Résultats de recherche et informations sur les conventions catalogués et rassemblés sur un site WEB et centres de documentation à partir de l'an 5	NTICs MDE, MEF, bailleurs, sté civile, privé	\$50.000	I, II
	Résultat Attendu 7.3.2. Les centres de documentation sur les conventions sont créés et dotés de ressources appropriées pour leur fonctionnement.	Créer des centres de documentation sur les savoirs faire locaux et les résultats de la recherche pour les conventions Doter les centres de documentation de budgets adéquats	Centres de documentation créés et équipés à partir de l'an 6 ; Textes légaux de création et Rapports Financiers		\$150.000	I, II
	Résultat Attendu 7.3.3. Des centres de documentation et un site WEB sur les conventions sont accessibles au public	Créer un site WEB sur les savoirs faire locaux, les résultats de la recherche et les conventions Rendre le site WEB accessible au public	Au moins 70.000 personnes ont accès aux centres de documentation et au site WEB par an à partir de l'an 7		\$70.000	I, II
	Résultat Attendu 7.3.4. Les centres de documentation et un site WEB sur les conventions sont suivis et évalués	Suivre et évaluer les centres de documentation et le site WEB pour leur efficacité dans la dissémination des informations sur les conventions	Suivi et évaluation des l'effectivité des centres de documentation et site WEB à partir de l'an 8 ; Rapports de visite de site WEB		\$10.000	I, II
Objectif spécifique 7.4. Promouvoir la collecte, traitement, gestion, catalogage, et diffusion des informations et données relatives aux écosystèmes, aux semences, aux	Résultat Attendu 7.4.1. Données relatives aux écosystèmes, aux semences, aux sols, aux eaux, polluants chimiques, Gaz à effet de serre (GES), substances appauvrissant la couche d'ozone	collecter, traiter, cataloguer et diffuser des informations et données relatives aux écosystèmes, aux semences, aux sols, aux eaux, polluants	Collection, traitement, catalogage et diffusion des informations sur le gaz à effet de serre et autres polluants, etc. disponibles à partir de	MDE MAE, bailleurs, sté civile, privé	\$70.000	I, II

sols, aux eaux, polluants chimiques, Gaz à effet de serre (GES), substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO), etc. sur les matières des conventions environnementales	(SAO), etc. sur les matières des conventions collectées, traitées, cataloguées, gérées et diffusées	chimiques, GES, SAO et autres matières des conventions	l'an 4 ; Rapports administratifs			
Objectif Spécifique 7.5. Créer une banque de données, vulgariser et valoriser les résultats de la recherche et les savoirs faire locaux sur les techniques de gestion durable des ressources naturelles.	Résultat Attendu 7.5.1. Une banque de données scientifiques est créée	Faire l'étude de faisabilité d'une banque de données scientifiques sur les conventions Créer une banque de données sur les RN et les conventions Formation sur des logiciels spécifiques pour la base de données Vulgariser et valoriser les résultats de la recherche et les savoirs faire locaux sur les techniques de gestion durable des ressources naturelles.	Une banque de donnée est créée à partir de l'an 5 ; Rapport administratif et texte de création	MAE (DPCSE) MDE, bailleurs, sté civile, MEF, communautés locales	\$70.000	I, II
	Résultat Attendu 7.5.2. La collecte des données est régulièrement assurée	Assurer la collecte de données sur les RN et les conventions Valoriser les résultats de la recherche et les savoirs faire locaux sur les techniques de gestion durable des ressources naturelles.	Collecte de données assurée annuellement à partir de l'an 5 ; Rapport administratif		\$70.000	I, II
	Résultat Attendu 7.5.3. Les connaissances et savoir faire locaux et endogènes sont catalogués et valorisés	Assurer le catalogage de données sur les RN et les conventions Valoriser les résultats de la recherche et les savoirs faire locaux sur les techniques de gestion durable des ressources naturelles.	Savoirs faire locaux catalogués à partir de l'an 4 ; Rapports administratifs		\$70.000	I, II
Objectif Spécifique 7.6.	Résultat Attendu 7.6.1. Capacités	Renforcer les capacités des centres de	Au moins 2 centres de	MAE et Pêche	\$150.000	I, II

Renforcer les capacités des chercheurs et centres de recherches nationaux à développer des outils, méthodologies et innovations technologiques bénéfiques à une bonne mise en oeuvre des conventions	des institutions de recherches nationales renforcées sur la collecte des savoir faire locaux et le développement des outils, méthodologies et innovations technologiques profitables à la mise en oeuvre des conventions environnementales	recherches nationaux à développer des outils, méthodologies et innovations technologiques bénéfiques à une bonne mise en oeuvre des conventions	recherche nationaux sont renforcés sur la collecte de données, développement des outils, etc. à partir de l'an 4 ; Rapports administratifs	bailleurs, sté civile, privé		
	Résultat Attendu 7.6.2 Capacités des chercheurs nationaux renforcées sur la collecte des savoir faire locaux et le développement des outils, méthodologies et innovations technologiques profitables à la mise en oeuvre des conventions environnementales	Renforcer les capacités des chercheurs à développer des outils, méthodologies et innovations technologiques bénéfiques à une bonne mise en oeuvre des conventions	Les chercheurs nationaux sensibilisés ou formés sur la collecte des savoirs faire locaux à partir de l'an 4 ; rapports de formation		\$150.000	I, II
	Résultat Attendu 7.6.3. Chercheurs et leurs institutions nationales de recherches sur la collecte des savoir faire locaux et le développement des outils, méthodologies et innovations technologiques profitables à la mise en oeuvre des conventions environnementales appuyés pratiquement par quelques projets modèles	Appuyer et équiper les chercheurs et centres de recherches nationaux à développer des outils, méthodologies et innovations technologiques bénéfiques à une bonne mise en oeuvre des conventions	A moins 2 projets modèles d'appui aux chercheurs nationaux et centres de recherche sur les savoirs faire locaux, développement des outils méthodologiques effectifs à partir de l'an 5		\$300.000	I, II
Objectif Spécifique 7.7. Créer un système d'alerte précoce sur les menaces des variations climatiques et les calamités naturelles causées par exemple par les migrations des locustes	Résultat Attendu 7.7.1. Structures d'alertes précoces sur les variations climatiques, les calamités naturelles et déversements accidentels de produits chimiques créés et appuyés	Proposer des modèles d'alerte précoces sur les variations climatiques, calamités naturelles et déversements accidentels Choisir un modèle adapté d'alertes précoces sur les variations climatiques, calamités naturelles et déversements	Appui aux structures d'alertes précoces sur les variations climatiques et accidentelles en place à partir de l'an 3, Rapports administratifs	MEF (ONS) MAE (DPCSE) bailleurs, sté civile, privé	\$80.000	I, II

		accidentels				
	Résultat Attendu 7.7.2. Des experts et techniciens formés sur les méthodes d'alerte précoces concernant les variations climatiques, les calamités naturelles et déversements accidentels de produits chimiques et sur les réponses appropriées	Formuler des modules de formation sur les méthodes d'alerte précoces sur les variations climatiques, calamités naturelles et déversements accidentels Former des techniciens et experts dans les méthodes d'alerte précoce	Formation en alerte précoces des experts nationaux sur les variations climatiques et accidentelles effective à partir de l'an 3		\$50.000	I, II
	Résultat Attendu 7.7.3. Système d'alerte précoce sur les variations climatiques conçu et validé par tous les acteurs et concernés	Concevoir un système d'alerte précoce sur les variations climatiques Valider un système d'alerte précoce sur les variations climatiques	Système d'alerte précoce sur les variations climatiques conçu et validé par tous les acteurs et concernés à partir de l'an 3 ; Rapports d'ateliers et administratifs		\$15.000	I, II
	Résultat Attendu 7.7.4. Système d'alerte précoce sur les variations climatiques appuyé financièrement et mis en place avec la participation des acteurs et concernés	Mettre en place un système d'alerte précoce sur les variations climatiques avec la participation des acteurs et concernés Appuyer financièrement un système d'alerte précoce sur les variations climatiques	Au moins 2 projets d'appui à l'alerte précoce mis en application à partir de l'an 5		\$150.000	I, II
	Résultat Attendu 7.7.5. Système d'alerte précoce sur les calamités naturelles conçu et validé par tous les acteurs et concernés	Concevoir un système d'alerte précoce sur les calamités naturelles Appuyer un système d'alerte précoce sur les calamités naturelles par tous les acteurs et concernés	Système d'alerte précoce sur les calamités naturelles conçu et validé par tous les acteurs et concernés en l'an 4 ; Rapport d'atelier de validation		\$15.000	I, II
	Résultat Attendu 7.7.6. Système d'alerte précoce sur les calamités naturelles appuyé financièrement	Mettre en place un système d'alerte précoce sur les calamités naturelles	Budget de l'état et de la contribution extérieure		\$150.000	I, II

	et mis en place avec la participation des acteurs et concernés	avec la participation des acteurs et concernés Appuyer financièrement un système d'alerte précoce sur les calamités naturelles	disponibilisés pour l'appui au système précoce d'alerte à partir de l'an 5 ; Rapports financiers			
	Résultat Attendu 7.7.7. Système d'alerte précoce et de réponse sur les accidents et marées noires conçu et validé par tous les acteurs et concernés	Concevoir un système d'alerte précoce et de réponse sur les accidents et marées noires Valider un système d'alerte précoce et de réponse sur les accidents et marées noires par tous les acteurs et concernés	Système d'alerte précoce sur les marées noires conçu et validé par tous les acteurs et concernés en l'an 4 ; Rapport d'atelier de validation		\$15.000	I, II
	Résultat Attendu 7.7.8. Système d'alerte précoce sur les variations climatiques, les calamités naturelles et autres accidents chimiques ou pétroliers suivi et évalué pour son efficacité et effectivité	Faire le suivi et évaluation du système d'alerte précoce sur les variations climatiques, les calamités naturelles et autres accidents chimiques ou pétroliers pour son efficacité et effectivité	Système d'alerte précoce sur les calamités naturelles et accidents pétroliers suivi et évalué par tous les acteurs et concernés en l'an 5 ; Rapport d'atelier de validation		\$20.000	I, II
Objectif Spécifique 7.8. Former des techniciens & appuyer et inventorier les composantes des matières des conventions environnementales	Résultat Attendu 7.8.1. Techniciens et experts en inventaires sur les matières des conventions formés (notamment en taxonomie, inventaire et calculs des GES, des SAO, POP, etc.)	Préparer des modules de formation Former des techniciens et experts en inventaires sur les matières des conventions (notamment en taxonomie, inventaire et calculs des GES, des SAO, POP, etc.)	Formation de techniciens et experts en inventaires sur les matières des conventions effectuée à partir de l'an 2	MDE Parlement, Ministère des affaires étrangères	\$150.000	I, II
	Résultat Attendu 7.8.2. Inventaires sur les composantes des matières des conventions performés par les experts et techniciens nationaux	Effectuer des inventaires sur les composantes des matières des conventions par les experts et techniciens nationaux	Inventaires sur les composantes des matières des conventions effectués par les experts et techniciens nationaux à partir de l'an 3 ; Rapports administratifs		\$70.000	I, II

	Résultat Attendu 7.8.3. Suivi et évaluations des inventaires sur les matières des conventions environnementales	Faire le suivi et évaluation des inventaires sur les matières des conventions environnementales	Suivi et évaluation des inventaires sur les composantes des matières des conventions effectif à partir de l'an 5		\$15.000	I, II

Programme N° 8. Education environnementale, formation et sensibilisation des usagers des ressources de l'environnement sur les conventions, les alternatives moins destructrices ou polluantes et les énergies renouvelables						
Objectif Général du Programme N° 8. Sensibiliser et former les usagers des ressources de l'environnement sur les conventions, les alternatives moins destructrices ou polluantes et les énergies renouvelables						
Objectifs Spécifiques	Résultats Attendus	Activités indicatives	Indicateurs Objectivement Vérifiables & Sources de Vérification	Intervenants (Responsables en gras) Autres Intervenants	Budget Estimatif par Résultat Attendu (US\$)	Phase
Objectif Spécifique 8.1. Améliorer la disponibilité, diffusion et gestion de l'information sur les conventions	Résultat Attendu 8.1.1. Les informations sur les conventions, les alternatives moins destructrices ou polluantes et les énergies renouvelables sont collectées et rendus disponibles	Collecter les informations sur les conventions, les alternatives moins destructrices ou polluantes et les énergies renouvelables Faciliter l'accès du public aux informations sur les conventions, les alternatives moins destructrices ou polluantes et les énergies renouvelables	Collecte des informations sur les alternatives moins destructrices et polluantes et leur disponibilisation à partir de l'an 3 ; Rapports de consultation	MDE et Ministère de la Communication Ministère Hydraulique (NTICs), MAE, Bailleurs de Fonds, Sté civile, collectivités locales et privé	\$70.000	I, II
	Résultat Attendu 8.1.2. Les informations sur les conventions, les alternatives moins destructrices ou polluantes et les énergies renouvelables sont gérées, traitées et diffusées	Traiter les informations sur les conventions, les alternatives moins destructrices ou polluantes et les énergies renouvelables Diffuser les informations sur les conventions, les alternatives moins destructrices ou polluantes et les énergies renouvelables	Les informations sur les alternatives moins destructrices et polluantes sont gérées, traitées et diffusées à partir de l'an 3 ; Rapports administratifs		\$35.000	I, II
Objectif Spécifique 8.2. Former des chercheurs et enseignants sur la mise en oeuvre des conventions	Résultat Attendu 8.2.1. Des kits et modules de formation pour chercheurs et enseignants sont conçus sur les conventions, les alternatives moins destructrices	Concevoir des kits et modules de formation pour chercheurs et enseignants sur les conventions, les alternatives moins	Des kits et modules de formation pour chercheurs et enseignants sont conçus sur les	Ministère de l'enseignement MDE, MAE, structures de recherches, Sté	\$15.000	I, II

	ou polluantes et les énergies renouvelables	destructrices ou polluantes et les énergies renouvelables	conventions, les alternatives moins destructrices ou polluantes et les énergies renouvelables à partir de l'an 3 ; rapports de consultation	civile		
	Résultat Attendu 8.2.2. Des kits et modules de formation sont dispensés aux chercheurs et enseignants sur la mise en œuvre des conventions, les alternatives moins destructrices ou polluantes et les énergies renouvelables	Former chercheurs et enseignants sur la mise en œuvre des conventions, les alternatives moins destructrices ou polluantes et les énergies renouvelables	Des kits et modules de formation sont dispensés aux chercheurs et enseignants sur la mise en œuvre des conventions, les alternatives moins destructrices ou polluantes et les énergies renouvelables à partir de l'an 4 ; Rapports de formation		\$50.000	I, II
Objectif Spécifique 8.3. Former les décideurs, législateurs et consommateurs sur la mise en oeuvre des conventions	Résultat Attendu 8.3.1. Des kits et modules de formation pour décideurs et législateurs sur les conventions et leur mise en oeuvre sont conçus	Concevoir des kits et modules de formation pour décideurs et législateurs sur les conventions et leur mise en oeuvre	Des kits et modules de formation pour décideurs et législateurs sur les conventions et leur mise en oeuvre sont conçus à partir de l'an 3 ; Rapports de consultation	Ministère de la justice et chambres du parlement Ministère de l'Intérieur, MDE, MAE, Ministère de la Décentralisation et aménagement du Territoire, Ministère de la Femme, bailleurs de fonds, sté civile, collectivité locales	\$20.000	I, II, s III
	Résultat Attendu 8.3.2. Des kits et modules de formation sont dispensés aux décideurs et législateurs sur les conventions, leur mise en œuvre, les alternatives moins destructrices ou polluantes et les énergies	Former les décideurs et législateurs sur les conventions, leur mise en œuvre, les alternatives moins destructrices ou polluantes et les énergies renouvelables	Des kits et modules de formation sont dispensés aux décideurs et législateurs sur les conventions, leur mise en œuvre, les		\$50.000	I, II

	renouvelables		alternatives moins destructrices ou polluantes et les énergies renouvelables à partir de l'an 4 ; Rapports de formation			
	Résultat Attendu 8.3.3. Des kits et modules de formation pour consommateurs et usagers des ressources de l'environnement sont conçus sur les conventions, leur mise en œuvre, les alternatives moins destructrices ou polluantes et les énergies renouvelables	Concevoir des kits et modules de formation pour consommateurs et usagers des ressources de l'environnement sur les conventions, leur mise en œuvre, les alternatives moins destructrices ou polluantes et les énergies renouvelables	Des kits et modules de formation pour consommateurs et usagers des ressources de l'environnement sont conçus sur les conventions, leur mise en œuvre à partir de l'an 3 ; Rapports de consultation		\$20.000	I, II
	Résultat Attendu 8.3.4. Des kits et modules de formation sur les conventions, leur mise en œuvre, les alternatives moins destructrices ou polluantes et les énergies renouvelables sont dispensés aux consommateurs et usagers des ressources de l'environnement	Former les consommateurs et usagers des ressources de l'environnement sur les conventions, leur mise en œuvre, les alternatives moins destructrices ou polluantes et les énergies renouvelables	Des kits et modules de formation pour consommateurs et usagers des ressources de l'environnement sont dispensés sur les conventions, leur mise en œuvre à partir de l'an 4 ; Rapports de formation		\$75.000	I, II
Objectif Spécifique 8.4. Elaborer et appliquer des programmes d'information, éducation et communication du public sur les conventions et leur mise en œuvre	Résultat Attendu 8.4.1. Des programmes d'information, éducation et communication du public sur les conventions, leur mise en œuvre, les alternatives moins destructrices ou polluantes et les énergies renouvelables sont conçus et élaborés	Concevoir et élaborer des programmes d'information, éducation et communication du public sur les conventions, leur mise en œuvre, les alternatives moins destructrices ou polluantes et les énergies renouvelables	Des programmes d'information, éducation et communication du public conçus et élaborés sur les conventions, leur mise en œuvre, les alternatives moins destructrices ou polluantes et les énergies renouvelables à partir de l'an 3 ; Rapports de	Ministère de la Culture et la Communication Ministère de l'enseignement, MAE, Bailleurs de fonds, sté civile, collectivités locales	\$20.000	I, II

			consultation			
	Résultat Attendu 8.4.2. Des programmes d'information, éducation et communication du public sur les conventions, leur mise en œuvre, les alternatives moins destructrices ou polluantes et les énergies renouvelables sont dispensés	Informé, éduquer et communiquer au public sur les conventions, leur mise en œuvre, les alternatives moins destructrices ou polluantes et les énergies renouvelables	Des programmes d'information, éducation et communication du public sont dispensés sur les conventions, leur mise en œuvre, les alternatives moins destructrices ou polluantes et les énergies renouvelables à partir de l'an 4 ; Rapports de formation		\$150.000	I, II
	Résultat Attendu 8.4.3. Des programmes d'information, éducation et communication du public sur les conventions et leur mise en œuvre sont suivis et évalués pour leur efficacité	Suivre et évaluer les programmes d'information, éducation et communication du public sur les conventions et leur mise en œuvre	Des programmes d'information, éducation et communication du public sur les conventions et leur mise en œuvre sont suivis pour leur efficacité à partir de l'an 4 et évalués en l'an 4, 8, et 13 ; Rapports de consultation		\$15.000	I, II
<u>Objectif Spécifique 8.5. Renforcer les moyens d'information du public sur les trois Conventions.</u>	Résultat Attendu 8.5.1 Institutions d'information et de sensibilisation du public sur les conventions environnementales sont identifiées ou créées et équipées adéquatement	Identifier, créer et équiper adéquatement les institutions d'information du public sur les conventions et leur mise en œuvre,	Au moins 3 programmes de sensibilisation élaborés, produits et réalisés par an à partir de l'an 3 Au moins trois institutions d'information sur les conventions environnementales équipées	Ministère de l'enseignement Ministère de la Culture et la Communication Journaux, Radios et Télévisions	\$300.000	I, II
	Résultat Attendu 8.5.2 Cadres nationaux formés dans la création des outils d'information du public	Former des cadres nationaux dans la création des outils d'information	Au moins 10 cadres nationaux formés à partir de l'an 3 dans la	Ministère de l'enseignement		I, II

	sur les conventions et les techniques de sensibilisation y relatives	du public sur les conventions	production d'outils de vulgarisation des textes sur les conventions formés	Ministère de la Culture et la Communication Journaux, Radios et Télévisions		
	Résultat Attendu 8.5.3 Les conventions environnementales sont suffisamment vulgarisées dans toutes les zones écologiques du pays et dans quelques langues locales.	Vulgariser les conventions environnementales dans toutes les zones écologiques du pays (sahariennes et sahéliennes)	Au moins le ¼ des zones écologiques du pays sont exposés et familiers aux mesures des conventions environnementales en l'an 4	Ministère de l'enseignement Ministère de la Culture et la Communication Journaux, Radios et Télévisions		I, II
Objectif Spécifique 8.6. Renforcer les capacités des enseignants sur l'environnement et les conventions environnementales à travers les stages, les formations et les recyclages.	Résultat Attendu 8.6.1 Les capacités des enseignants en connaissances environnementales sont renforcées à travers les stages, les formations et les recyclages.	Assurer des stages de formation des enseignants sur les conventions environnementales	Au moins 200 enseignants formés à la maîtrise des programmes d'éducation environnementale en l'an 4. Nombre croissant d'outils pédagogiques et didactiques réalisés en trois ans. Au moins 5 cycles de stage de formation des enseignants en connaissances environnementales des conventions organisées au plus tard en l'an 4	Ministère de l'enseignement Etablissements d'enseignement Ministère de la Culture et la Communication Journaux, Radios et Télévisions	\$300.000	I, II
	Résultat Attendu 8.6.2. Les enseignants sont appuyés dans l'enseignement relatif aux thèmes des conventions sur l'environnement	Doter des moyens adéquats et outils appropriés aux enseignants sur les thèmes des conventions	Au moins 200 enseignants appuyés en matériel didactique sur les thèmes des conventions à partir de l'an 4	Ministère de l'enseignement Etablissements d'enseignement Ministère de la Culture et la Communication Journaux, Radios et		I, II

				Télévisions		
<u>Objectif Spécifique 8.7. Créer des programmes scolaires et renforcer les capacités du système scolaire à dispenser des modules sur les thèmes des conventions environnementales</u>	Résultat Attendu 8.7.1. Modules de formation sur les thèmes des conventions environnementales sont créées et intégrées dans les programmes d'enseignement primaire et secondaire ou professionnel	Créer des modules de formation sur les thèmes de conventions environnementales Intégrer des modules de formation sur les thèmes de conventions environnementales dans les programmes scolaires	Au moins 3 modules de programmes créés sur les thèmes des conventions environnementales en l'an 3 Au moins 3 modules sur les thèmes des conventions environnementales intégrés dans les programmes scolaires en l'an 4	Ministère de l'enseignement Etablissements d'enseignement Ministère de la Culture et de la Communication	\$400.000	I, II
	Résultat Attendu 8.7.2. Des modules de formation sur les thèmes des conventions environnementales sont dispensées dans les établissements d'enseignement primaire et secondaire ou professionnel	Dispenser des modules de formation sur les thèmes de conventions environnementales dans les établissements d'enseignement primaire, secondaire ou professionnel	Au moins 3 modules de programmes créés sur les thèmes des conventions environnementales dispensés à partir de l'an 4	Ministère de l'enseignement Etablissements d'enseignement Ministère de la Culture et de la Communication		I, II
	Résultat Attendu 8.7.3. Les capacités des établissements scolaires à appliquer et dispenser les modules de formation sur les thèmes des conventions environnementales sont suivies, évaluées et les leçons d'expériences tirées	Suivre et évaluer les capacités des établissements scolaires à dispenser des modules sur les thèmes des conventions environnementales	Au moins 5% des établissements du pays disposent de matériel développer pour intégrer les thèmes des conventions dans les programmes scolaires par an à partir de l'an 5	Ministère de l'enseignement Etablissements d'enseignement Ministère de la Culture et de la Communication		I, II
	Résultat Attendu 8.7.4. Les élèves du primaire, secondaire et des programmes professionnels sont sensibilisés sur la nécessité d'intégrer les considérations environnementales dans leur vécu quotidien	Sensibiliser les écoliers sur la nécessité d'intégrer des considérations environnementales dans leur vécu quotidien	Les élèves d'au moins 5% des établissements du pays sont sensibilisés et suivent des cours sur les thèmes des conventions dans les programmes scolaires par an à partir de l'an 5	Ministère de l'enseignement Etablissements d'enseignement Ministère de la Culture et de la Communication		I, II

Programme N° 9. Appui aux capacités de gestion rationnelle des ressources naturelles dans les terroirs, Les aires protégées et des sites de conservation ex-situ						
Objectif Général du Programme N° 9. Appuyer les capacités de gestion rationnelle des ressources naturelles dans les terroirs, Les aires protégées et des sites de conservation ex-situ						
Objectifs Spécifiques	Résultats Attendus	Activités indicatives	Indicateurs Objectivement Vérifiables & Sources de Vérification	Intervenants (Responsables en gras) Autres Intervenants	Budget Estimatif par Résultat Attendu (US\$)	Phase
Objectif Spécifique 9.1. Appuyer la gestion rationnelle des ressources naturelles et des écosystèmes en dehors des aires protégées	Résultat Attendu 9.1. Techniques de gestion rationnelle (y compris celles traditionnelles) des ressources naturelles inventoriées et documentées	Faire l'inventaire et documenter les techniques de gestion rationnelle (y compris celles traditionnelles) des ressources naturelles	Techniques de gestion rationnelle (y compris celles traditionnelles) des ressources naturelles inventoriées et documentées à partir de l'an 2 ; Rapports de consultation	MDE MAE, Ministères Pêche et Hydraulique, ONGs, Sté civile	\$50.000	I, II
	Résultat Attendu 9.2. Techniques de gestion rationnelle (y compris celles traditionnelles) des ressources naturelles sélectionnées pour leur effectivité dans les terroirs et les écosystèmes en dehors des aires protégées	Faire la sélection de techniques efficaces de gestion rationnelle (y compris celles traditionnelles) des ressources naturelles dans les terroirs et les écosystèmes en dehors des aires protégées	Des techniques de gestion rationnelle (y compris celles traditionnelles) des ressources naturelles sélectionnées pour leur effectivité dans les terroirs et les écosystèmes en dehors des aires protégées à partir de l'an 3 ; Rapports de consultation	MDE MAE, Ministères Pêche et Hydraulique, ONGs, Sté civile	\$20.000	I, II
	Résultat Attendu 9.3. Des agents et cadres de gestion des ressources naturelles dans les terroirs et les écosystèmes en dehors des aires protégées formés et équipés dans l'utilisation des techniques efficaces	Former des agents et cadres de gestion des ressources naturelles dans les terroirs et les écosystèmes en dehors des aires protégées dans l'utilisation des techniques efficaces Equiper les agents et cadres formés	Des agents et cadres de gestion des ressources naturelles dans les terroirs et les écosystèmes en dehors des aires protégées formés et équipés dans l'utilisation des techniques efficaces à 4 ; Rapports de formation – Rapports	MDE MAE, Ministères Pêche et Hydraulique, ONGs, Mairies	\$150.000	I, II

			administratifs			
	Résultat Attendu 9.4. Des institutions de gestion des ressources naturelles dans les terroirs et les écosystèmes en dehors des aires protégées renforcées et équipées pour l'utilisation des techniques efficaces	Equiper les institutions de gestion des ressources naturelles dans les terroirs et les écosystèmes en dehors des aires protégées pour l'utilisation des techniques efficaces	Des institutions de gestion des ressources naturelles dans les terroirs et les écosystèmes en dehors des aires protégées renforcées et équipées pour l'utilisation des techniques efficaces dans au moins 50% des Wilayas à partir de l'an 5	MDE MAE, autres institutions de financement	\$200.000	I, II
	Résultat Attendu 9.5. Effectivité des agents et cadres et leurs institutions de gestion des ressources naturelles dans les terroirs et les écosystèmes en dehors des aires protégées suivis et évalués	Suivre et évaluer l'effectivité des agents et cadres et leurs institutions de gestion des ressources naturelles dans les terroirs et les écosystèmes en dehors des aires protégées	Effectivité des agents et cadres et leurs institutions de gestion des ressources naturelles dans les terroirs et les écosystèmes en dehors des aires protégées suivis à partir de l'an 5 et évalués en l'an 8 et 13		\$15.000	I, II
Objectif Spécifique 9.2. Appuyer la gestion rationnelle des forêts classées, zones humides, zones maritimes, zones côtières & le littoral et autres aires protégées	Résultat Attendu 9.2.1. Agents et cadres des aires protégées, zones humides, maritimes, côtières et littoral sont formés dans les matières des conventions, leur application ou enforcement	Préparer des modules de formation Former des agents et cadres des aires protégées, zones humides, maritimes, côtières et littoral dans les matières des conventions, leur application ou enforcement	Au moins 50 agents et cadres des aires protégées, zones humides, maritimes, côtières et littoral sont formés dans les matières des conventions, leur application ou enforcement chaque 2 ans à partir de l'an 3	MDE Services techniques, institutions spécialisées de formation	\$150.000	I, II
	Résultat Attendu 9.2.2. Agents et cadres des aires protégées, zones humides, maritimes, côtières et littoral formés dans les matières des conventions sont équipés	Equiper des agents et cadres des aires protégées, zones humides, maritimes, côtières et littoral formés dans les	Au moins 40 agents et cadres des aires protégées, zones humides, maritimes, côtières et littoral	MDE Partenaires Techniques et Financiers	\$150.000	I, II

	pour l'application et enforcement des matières des conventions	matières des conventions pour l'application et enforcement	formés dans les matières des conventions sont équipés par an à partir de l'an 4 ; rapports administratifs			
	Résultat Attendu 9.2.3. Institutions des aires protégées, zones humides, maritimes, côtières et littoral sont équipés pour l'application et enforcement des matières des conventions	Equiper les institutions des aires protégées, zones humides, maritimes, côtières et littoral pour l'application et enforcement des matières des conventions	Au moins 50% des institutions des aires protégées, zones humides, maritimes, côtières et littoral sont équipées pour l'application et enforcement des matières des conventions à partir de l'an 5 ; Rapports administratifs	MDE M. Pêche, M. Hydraulique, M. Intérieur, Institutions techniques spécialisées	\$150.000	I, II
Objectif Spécifique 9.3. Appuyer la gestion des jardins botaniques, zoologiques, banques génétiques et autres structures de la conservation ex-situ pour leur apport dans l'application et mise en œuvre des conventions environnementales	Résultat Attendu 9.3.2.1. Agents et cadres des jardins botaniques, zoologiques, banques génétiques et autres structures de la conservation ex-situ sont formés dans les matières des conventions, leur application ou enforcement	Préparer des modules de formation Assurer la formation des agents et cadres des jardins botaniques, zoologiques, banques génétiques et autres structures de la conservation ex-situ dans les matières des conventions, leur application ou enforcement	Au moins 20 agents et cadres des jardins botaniques, zoologiques, banques génétiques et autres structures de la conservation ex-situ sont formés chaque 2 ans dans les matières des conventions, leur application ou enforcement à partir de l'an 4 ; Rapports et planning de formation	MDE MAE, M. Pêche, Mairie, Institution spécialisées	\$150.000	I, II
	Résultat Attendu 9.3.2.2. Agents et cadres des jardins botaniques, zoologiques, banques génétiques et autres structures de la conservation ex-situ formés dans les matières des conventions sont équipés pour l'application et enforcement des matières des	Equiper les agents et cadres des jardins botaniques, zoologiques, banques génétiques et autres structures de la conservation ex-situ formés dans les matières des	Au moins 15 agents et cadres des jardins botaniques, zoologiques, banques génétiques et autres structures de la conservation ex-situ formés dans les	MDE MAE, M. Pêche, Mairie, Institution spécialisées, PTF	\$150.000	I, II

	conventions	conventions pour l'application et enforcement des matières des conventions	matières des conventions sont équipés chaque 2 ans pour l'application et enforcement des matières des conventions à partir de l'an 5; Rapports administratifs			
	Résultat Attendu 9.3.2.3. Jardins botaniques, zoologiques, banques génétiques et autres structures de la conservation ex-situ sont équipés pour l'application et enforcement des matières des conventions	Equiper les jardins botaniques, zoologiques, banques génétiques et autres structures de la conservation ex-situ pour l'application et enforcement des matières des conventions	50% des jardins botaniques, zoologiques, banques génétiques et autres structures de la conservation ex-situ sont équipés pour l'application et enforcement des matières des conventions à partir de l'an 5	MDE MAE, M. Pêche, Mairie, Structures spécialisées, PTF	\$150.000	I, II
Objectif Spécifique 9.4. Appuyer la fixation mécanique et biologique des dunes le long du littoral et des axes routiers ainsi que dans le zones arides	Résultat Attendu 9.4.3.1. Techniques de fixation mécaniques et biologiques des dunes apprises par les agents de gestion du littoral, <u>des axes routiers ainsi que des zones arides</u>	Préparer des modules de formation sur les techniques de fixation de dunes Former les agents de gestion du littoral dans des techniques de fixation mécaniques et biologiques des dunes	Des techniques de fixation mécaniques et biologiques des dunes apprises par an par au moins 20 % des agents de gestion du littoral à partir de l'an 4 ; Rapports et planning de formation	MDE Ministères compétents, ONGs, Structures spécialisées	\$60.000	I, II
	Résultat Attendu 9.4.3.2. Agents de gestion du littoral sont équipés pour la fixation mécanique et biologique des dunes	Equiper les agents de gestion du littoral pour la fixation mécanique et biologique des dunes	Au moins 50 % des agents de gestion du littoral sont équipés pour la fixation mécanique et biologique des dunes à partir de l'an 5	MDE Ministères compétents, ONGs, Structures spécialisées, PTF	\$150.000	I, II
	Résultat Attendu 9.4.3.3. Institutions de gestion du littoral sont équipés et appuyés	Equiper les institutions de gestion du littoral pour la fixation des dunes	Les institutions de gestion du littoral sont équipés et appuyés	MDE Ministères compétents,	\$150.000	I, II

	financièrement pour la fixation mécanique et biologique des dunes en vue de lutter contre la dégradation des sols	Appuyer financièrement les institutions de gestion du littoral pour la fixation biologique et mécanique des dunes Facilité l'accès aux services de base au profit des populations	financièrement pour la fixation mécanique et biologique des dunes en vue de lutter contre la dégradation des sols à partir de l'an 5	PTF		
Objectif 9.5. Appuyer la conservation et exploitation durable des espèces forestières d'intérêt économique et écologique	Résultat Attendu 9.5.1. Meilleurs Méthodes de conservation et exploitation durable des gommiers, des gonakiers et autres plantes utilisées dans l'alimentation, l'économie populaire et la médecine moderne ou traditionnelle analysées et sélectionnées	Analyser les méthodes de conservation et exploitation durable des gommiers, des gonakiers et autres plantes utilisées dans l'alimentation, l'économie populaire et la médecine moderne ou traditionnelle Sélectionner les meilleures méthodes	Les meilleures méthodes de conservation et exploitation durable des gommiers, des gonakiers et autres plantes utilisées dans l'alimentation, l'économie populaire et la médecine moderne ou traditionnelle analysées et sélectionnées à partir de l'an 3 ; Rapports de consultation	MDE M du Commerce, OCB, ONGs	\$30.000	I, II
	Résultat Attendu 9.5.2. Méthodes de conservation et exploitation durable des gommiers, des gonakiers et autres plantes qui sont saines, rentables et acceptables sont proposées	Proposer aux populations des méthodes de conservation et exploitation durable des gommiers, des gonakiers et autres plantes qui sont saines, rentables et acceptables	Des méthodes de conservation et exploitation durable des gommiers, des gonakiers et autres plantes qui sont saines, rentables et acceptables sont proposées à partir de l'an 3 ; Rapports de consultation	MDE Institutions de recherches, projets et ONGs	\$15.000	I, II
	Résultat Attendu 9.5.3. Méthodes de conservation et exploitation durable des gommiers, des gonakiers et autres plantes qui sont saines, rentables et acceptables sont appuyées dans leur application	Appuyer l'utilisation par la population des méthodes de conservation et exploitation durable des gommiers, des gonakiers et autres plantes Facilité l'accès au crédit	Au moins un projet modèle d'appui des méthodes de conservation et exploitation durable des gommiers, des gonakiers et autres plantes qui sont saines,	MDE, MEF PTF, ONGs, Services compétents M. chargé des relation avec le parlement, M. de la Santé, M. du Commerce, Communes, ONGs	\$70.000	I, II

			rentables et acceptables à partir de l'an 5			
--	--	--	--	--	--	--

Programme N° 10. Renforcement des organisations de la société civile (ONG) et les rendre plus aptes sur les problématiques des conventions environnementales en vue de l'encadrement des populations dans la compréhension et mise en œuvre des conventions						
Objectif Général du Programme N° 10. Renforcer les capacités des organisations de la société civile et les rendre plus aptes sur les problématiques des conventions environnementales en vue de l'encadrement des populations dans la compréhension et mise en œuvre des conventions						
Objectifs Spécifiques	Résultats Attendus	Activités indicatives	Indicateurs Objectivement Vérifiables & Sources de Vérification	Intervenants (Responsables en gras) Autres Intervenants	Budget Estimatif par Résultat Attendu (US\$)	Phase
Objectif Spécifique 10.1. Former les agents des ONG dans la problématique des conventions environnementales et leur encadrement des populations dans la mise en oeuvre des prescrits des conventions	Résultat Attendu 10.1.1. Matières et modules de formation des agents des ONG sur les matières des conventions sont identifiés et développés pour eux-mêmes et le public	Identifier les matières de formation des agents des ONG sur les matières des conventions pour eux-mêmes et le public Développer des modules de formation pour ONG	Des matières et modules de formation des agents des ONG sur les matières des conventions sont identifiés et développés à partir de l'an 3	M. chargé des relations avec le parlement et la sté civile Cyber Forum, MDE, PTF	\$15.000	I, II
	Résultat Attendu 10.1.2. Agents des ONG sont formés sur les matières des conventions et leur mise en oeuvre	Former les agents des ONG dans les matières des conventions et leur mise en oeuvre	Au moins 50 agents des ONG sont formés sur les matières des conventions par an à partir de l'an 4	MDE Cyber Forum, M. chargé des relations avec le parlement, PTF	\$90.000	I, II
	Résultat Attendu 10.1.3. Les agents des ONG sont formés sur les techniques d'information, éducation et communication du public sur les matières des conventions et leur mise en oeuvre	Former les agents des ONG dans les techniques d'information, éducation et communication du public sur les matières des conventions et leur mise en oeuvre	Au moins 50 agents des ONG sont formés sur les techniques d'information, éducation et communication du public sur les matières des conventions et leur mise en oeuvre à partir de l'an 4	MDE M. concernés, PTF	\$60.000	I, II
	Résultat Attendu 10.1.4. Les ONG sont équipés et appuyés dans l'encadrement des populations sur les matières des conventions et leur mise en oeuvre	Equiper les ONG sont équipés dans l'encadrement des populations sur les matières des conventions et leur mise en oeuvre Equiper les institutions de gestion du littoral pour	Au moins 5 ONG sont équipées et appuyées dans l'encadrement des populations sur les matières des conventions et leur mise en oeuvre chaque 2 ans à partir de l'an 5 ;	MDE M. concernés, PTF	\$150.000	I, II

		la fixation	Rapports administratifs			
	Résultat Attendu 10.1.5. L'encadrement des populations sur les matières des conventions et leur mise en œuvre par les ONG est suivi et évalué	Suivre et évaluer l'encadrement des populations sur les matières des conventions et leur mise en œuvre par les ONG	L'encadrement des populations sur les matières des conventions et leur mise en œuvre par les ONG est suivi et évalué à partir de l'an 5 ; Rapports d'évaluation et d'audit	MDE M. concernés, PTF	\$15.000	I, II
Objectif Spécifique 10.2. Mettre en réseau les agents et leurs ONG sur les matières des conventions environnementales y compris les techniques de séquestration du carbone, de lutte contre la <u>désertification</u> , de conservation de et utilisation durable de la biodiversité, d'adaptation et atténuation des changements climatiques, des GES, des SAO, polluants organiques persistants, etc.	Résultat Attendu 10.2.1. Matières des conventions pour le réseautage des ONG identifiées	Identifier les matières des conventions pour la mise en réseau des ONG	Matières des conventions pour le réseautage des ONG identifiées à partir de l'an 1 ; Rapport de consultation	MDE M. Chargé des relations avec le Parlement et la Sté Civile, Forum ou Groupement des ONGs	\$10.000	I
	Résultat Attendu 10.2.2. ONG intéressées par différentes matières des conventions pour leur réseautage sont identifiées	Identifier les ONG intéressées par différentes matières des conventions pour leur réseautage	ONG intéressées par différentes matières des conventions pour leur réseautage identifiées à partir de l'an 2 ; Rapport de consultation	M. Chargé des relations avec le Parlement et la Sté Civile MDE, Forum ou Groupement des ONGs	\$10.000	I
	Résultat Attendu 10.2.3. Formation des réseaux d'ONG par matière spécifique des conventions	Constituer des réseaux d'ONG par matière spécifique des conventions	Formation des réseaux d'ONG par matière spécifique des conventions à partir de l'an 2 ; Rapports administratifs	MDE M. Chargé des relations avec le Parlement et la Sté Civile, PTF	\$30.000	I
	Résultat Attendu 10.2.4. Réseaux d'ONG par matière spécifique des conventions appuyés par des	Former des adhérents aux réseaux d'ONG par matière spécifique des conventions	Réseaux d'ONG par matière spécifique des conventions appuyés		\$90.000	I, II

	modules de formation, d'autre matériel approprié et par l'accès aux financements notamment des microprojets du FEM et autres	Equiper les adhérents des réseaux d'ONG en matériel approprié Faciliter l'accès aux financements des adhérents des réseaux d'ONG notamment des microprojets du FEM et autres	par des modules de formation, d'autre matériel approprié et par l'accès aux financements notamment des microprojets du FEM et autres à partir de l'an 3 ; Rapports administratifs			

Programme N ^o 11. Appui aux ministères autres que celui en charge de l'environnement, aux administrations centrales, locales et décentralisées dans l'application et la mise en œuvre des conventions environnementales						
Objectif Général du Programme N ^o 11. Appuyer les ministères autres que celui en charge de l'environnement, les administrations centrales, locales et décentralisées dans l'application et la mise en œuvre des conventions environnementales						
Objectifs Spécifiques	Résultats Attendus	Activités indicatives	Indicateurs Objectivement Vérifiables & Sources de Vérification	Intervenants (Responsables en gras) Autres Intervenants	Budget Estimatif par Résultat Attendu (US\$)	Phase
Objectif Spécifique 11.1. Identifier les ministères et structures centrales, locales et décentralisées autres que le MDE qui participent dans la gestion des différentes conventions environnementales	Résultat Attendu 11.1.1. Ministères et structures centrales, locales et décentralisées autres que le MDE qui participent dans la gestion des différentes conventions environnementales identifiées	Identifier les ministères et structures centrales, locales et décentralisées autres que le MDE qui participent dans la gestion des différentes conventions environnementales	Identification des ministères et structures centrales, locales et décentralisées autres que le MDE qui participent dans la gestion des différentes conventions environnementales à partir de l'an 1 ; Rapport de consultation	MDE M. Pétrole, M. Pêche, M. Hydraulique, 2 chambres du parlement, Communes, projets	\$15.000	I, II
Objectif Spécifique 11.2. Identifier les besoins en ressources humaines, matérielles et législatives des ministères et structures centrales, locales et décentralisées autres que le MDE qui participent dans la gestion des différentes conventions environnementales	Résultat Attendu 11.2.1. Besoins législatifs des ministères et structures centrales, locales et décentralisées autres que le MDE qui participent dans la gestion des différentes conventions environnementales identifiés	Identifiés les besoins législatifs des ministères et structures centrales, locales et décentralisées autres que le MDE qui participent dans la gestion des différentes conventions environnementales	Besoins législatifs des ministères et structures centrales, locales et décentralisées autres que le MDE qui participent dans la gestion des différentes conventions environnementales identifiés à partir de l'an 1 ; Rapports de consultation	MDE M. Pétrole, M. Pêche, M. Hydraulique, 2 chambres du parlement, Communes, projets	\$15.000	I, II
	Résultat Attendu 11.2.2. Besoins en ressources humaines des ministères et structures centrales, locales et décentralisées autres que le MDE qui participent dans la gestion des différentes	Identifier les besoins en ressources humaines des ministères et structures centrales, locales et décentralisées autres que le MDE qui	Identification des besoins en ressources humaines des ministères et structures centrales, locales et décentralisées autres		\$15.000	I

	conventions environnementales identifiés	participent dans la gestion des différentes conventions environnementales	que le MDE qui participent dans la gestion des différentes conventions environnementales à partir de l'an 1 ; Rapports de consultation			
	Résultat Attendu 11.2.3. Besoins matériels des ministères et structures centrales, locales et décentralisées autres que le MDE qui participent dans la gestion des différentes conventions environnementales identifiés	Identifier les besoins matériels des ministères et structures centrales, locales et décentralisées autres que le MDE qui participent dans la gestion des différentes conventions environnementales	Identification des besoins matériels des ministères et structures centrales, locales et décentralisées autres que le MDE qui participent dans la gestion des différentes conventions environnementales à partir de l'an 1 ; Rapports de consultation		\$15.000	I
Objectif Spécifique 11.3. Appuyer les capacités législatives, en ressources humaines et matérielles des ministères et structures centrales, locales et décentralisées autres que le MDE qui participent dans la gestion des différentes conventions environnementales	Résultat Attendu 11.3.1 Capacités législatives des ministères et structures centrales, locales et décentralisées autres que le MDE qui participent dans la gestion des différentes conventions environnementales renforcées	Renforcer les capacités législatives des ministères et structures centrales, locales et décentralisées autres que le MDE qui participent dans la gestion des différentes conventions environnementales	Capacités législatives des ministères et structures centrales, locales et décentralisées autres que le MDE qui participent dans la gestion des différentes conventions environnementales renforcées progressivement à partir de l'an 2 ; Rapports administratifs	MDE M. Justice, MAE, M. Pétrole, PTF, ONGs, Communes, services techniques	\$30.000	I, II
	Résultat Attendu 11.3.2 Capacités en ressources humaines des ministères et structures centrales, locales et décentralisées autres que le MDE	Renforcer les capacités en ressources humaines des ministères et structures centrales, locales et décentralisées autres que le MDE qui	Capacités en ressources humaines des ministères et structures centrales, locales et décentralisées autres	MDE M. Justice, MAE, M. Pétrole, PTF, ONGs, Communes, services	\$300.000	I, II

	qui participent dans la gestion des différentes conventions environnementales renforcées	participent dans la gestion des différentes conventions environnementales	que le MDE qui participent dans la gestion des différentes conventions environnementales renforcées progressivement à partir de l'an 2 ; Rapports administratifs	techniques		
	Résultat Attendu 11.3.3. Equipement et capacités en ressources matérielles des ministères et structures centrales, locales et décentralisées autres que le MDE qui participent dans la gestion des différentes conventions environnementales renforcées	Equiper et renforcer les capacités en ressources matérielles des ministères et structures centrales, locales et décentralisées autres que le MDE qui participent dans la gestion des différentes conventions environnementales	Equipement et capacités en ressources matérielles des ministères et structures centrales, locales et décentralisées autres que le MDE qui participent dans la gestion des différentes conventions environnementales renforcées progressivement à partir de l'an 2 ; Rapports administratifs	MDE PTF, projets	\$450.000	I, II
Objectif Spécifique 11.4. Assurer la synergie des efforts entre le MDE et les ministères et structures centrales, locales et décentralisées autres que le MDE dans la gestion des différentes conventions environnementales	Résultat Attendu 11.4.1. La synergie des efforts entre le MDE et les ministères et structures centrales, locales et décentralisées autres que le MDE dans la gestion des différentes conventions environnementales assurée et maintenue	Assurer et maintenir la synergie des efforts entre le MDE et les ministères et structures centrales, locales et décentralisées autres que le MDE dans la gestion des différentes conventions environnementales	La synergie des efforts entre le MDE et les ministères et structures centrales, locales et décentralisées autres que le MDE dans la gestion des différentes conventions environnementales assurée et maintenue à partir de l'an 2 ; Rapports administratifs	MDE PTF, projets	\$50.000	I, II

Programme N° 12. Acquisition, adoption, développement et transfert de technologies écologiquement saines, économiquement rentables et socialement acceptables						
Objectif Général du Programme N° 12. Développer et mettre en place un comité de pilotage, une coordination et suivi et évaluation de la mise en œuvre de la stratégie et plan national d'action des capacités sur les conventions environnementales						
Objectifs Spécifiques	Résultats Attendus	Activités indicatives	Indicateurs Objectivement Vérifiables & Sources de Vérification	Intervenants (Responsables en gras) Autres Intervenants	Budget Estimatif par Résultat Attendu (US\$)	Phase
Objectif Spécifique 12.1. Encadrer le pays à acquérir et adopter des technologies écologiquement saines, économiquement rentables et socialement acceptables	Résultat Attendu 12.1.1. Technologies saines, rentables et acceptables par les populations identifiées	Identifier des technologies saines, rentables et acceptables par les populations	Technologies saines, rentables et acceptables par les populations identifiées à partir de l'an 3 ; Rapports de consultation	MDE ONGs , Services techniques, projets, communes	\$10.000	I, II
	Résultat Attendu 12.1.2. Technologies saines, rentables et acceptables vulgarisées auprès des populations et autres parties prenantes	Vulgariser les technologies saines, rentables et acceptables auprès des populations et autres parties prenantes	Technologies saines, rentables et acceptables vulgarisées auprès des populations et autres parties prenantes à partir de l'an 4 ; Rapports administratifs	MDE ONGs, Presse, Services techniques, M. compétents, Communes	\$70.000	I, II
	Résultat Attendu 12.1.3. Technologies saines, rentables et acceptables par les populations acquises	Disponibiliser des technologies saines, rentables et acceptables par les populations	Technologies saines, rentables et acceptables par les populations acquises à partir de l'an 5 ; Rapports administratifs	MDE ONGs, Presse, Services techniques, M. compétents, Communes, observatoires	\$150.000	I, II
	Résultat Attendu 12.1.4. Législation sur les technologies saines, rentables et acceptables par les populations mise en place	Mettre en place la législation sur les technologies saines, rentables et acceptables par les populations Education environnementale	Législation sur les technologies saines, rentables et acceptables par les populations mise en place à partir de l'an 6 ; Texte légaux	MDE M. compétents, institutions de recherches, ONGs Ministère Education MDE, ONGs, PTF	\$20.000	I, II
Objectif Spécifique 12.2. Appuyer les chercheurs et centres de recherches nationaux à développer des technologies écologiquement saines,	Résultat Attendu 12.2.1. Centres de recherche sur les technologies saines, rentables et acceptables par les populations identifiés	Identifier les centres de recherche sur les technologies saines, rentables et acceptables par les populations	Tous les centres de recherche sur les technologies saines, rentables et acceptables par les populations	Ministère Hydraulique et Nouvelle Technologies	\$20.000	I, II

économiquement rentables et socialement acceptables en Mauritanie			identifiés à partir de l'an 5; Rapports de consultation	MDE, MAE, M. Santé, Communes et ONGs		
	Résultat Attendu 12.2.2. Chercheurs formés dans le développement des technologies écologiquement saines, économiquement rentables et culturellement acceptables par les populations	Former des chercheurs dans le développement des technologies écologiquement saines, économiquement rentables et culturellement acceptables par les populations	Au moins 5 chercheurs formés par an dans le développement des technologies écologiquement saines, économiquement rentables et culturellement acceptables par les populations à partir de l'an 3 ; Rapports de formation	MDE Ministère Hydraulique et Nouvelle Technologies, MDE, MAE, PTF et projets	\$70.000	I, II
	Résultat Attendu 12.2.3. Technologies écologiquement saines, économiquement rentables et culturellement acceptables par les populations fabriquées localement	Appuyer la fabrication locale des technologies écologiquement saines, économiquement rentables et culturellement acceptables par les populations	Technologies écologiquement saines, économiquement rentables et culturellement acceptables par les populations fabriquées localement à partir de l'an 5 ; Rapports administratifs	MDE ONGs, Communes, M. artisanat, Services Techniques	\$90.000	I, II
	Résultat Attendu 12.2.4. Technologies locales qui sont écologiquement saines, économiquement rentables et culturellement acceptables par les populations promues et commercialisées	Promouvoir et commercialiser les technologies locales qui sont écologiquement saines, économiquement rentables et culturellement acceptables par les populations	Technologies locales qui sont écologiquement saines, économiquement rentables et culturellement acceptables par les populations promues et commercialisées à partir de l'an 6 ; Rapports administratifs	MDE Ministère Hydraulique et Nouvelle Technologies, ONGs, Presse, M. Commerce, MAE, Structures de recherches	\$70.000	I, II
Objectif Spécifique 12.3. Promouvoir le transfert et l'échange sud - sud des technologies écologiquement saines, économiquement	Résultat Attendu 12.3.1. Technologies des pays du sud qui sont écologiquement saines, économiquement rentables et culturellement acceptables par	Identifier des technologies des pays du sud qui sont écologiquement saines, économiquement rentables et culturellement	Technologies des pays du sud qui sont écologiquement saines, économiquement rentables et	MDE M. Commerce, MEF, MAEC, ONG, Presse, PTF et recherches	\$20.000	II

rentables et socialement acceptables dans les différents thèmes des conventions	les populations de Mauritanie identifiées	acceptables par les populations de Mauritanie	culturellement acceptables par les populations de Mauritanie identifiées à partir de l'an 7 ; Rapports administratifs			
	Résultat Attendu 12.3.2. Technologies des pays du sud qui sont écologiquement saines, économiquement rentables et culturellement acceptables par les populations de Mauritanie acquises	Acquérir des technologies des pays du sud qui sont écologiquement saines, économiquement rentables et culturellement acceptables par les populations de Mauritanie	Technologies des pays du sud qui sont écologiquement saines, économiquement rentables et culturellement acceptables par les populations de Mauritanie acquises à partir de l'an 8 ; Rapports administratifs	MDE M. Commerce, MEF, MAEC, ONG, Presse, PTF et recherches	\$200.000	II
	Résultat Attendu 12.3.3. Technologies locales de la Mauritanie qui sont écologiquement saines et économiquement rentables transférés et commercialisés dans des pays du sud	Transférer et commercialiser des technologies locales de la Mauritanie qui sont écologiquement saines et économiquement rentables et dans des pays du sud	Technologies locales de la Mauritanie qui sont écologiquement saines et économiquement rentables transférés et commercialisés dans des pays du sud à partir de l'an 9 ; Rapports administratifs	MDE M. Commerce, MEF	\$100.000	II

Programme N° 13. Développement et mise en place d'un programme et procédures de coordination, suivi et évaluation de la mise en œuvre efficace des conventions sur l'environnement						
Objectif Général du Programme N° 13. Développer et mettre en place un pilotage, une coordination, suivi et évaluation de la mise en œuvre de la stratégie et plan national d'action des capacités sur les conventions environnementales						
Objectifs Spécifiques	Résultats Attendus	Activités indicatives	Indicateurs Objectivement Vérifiables & Sources de Vérification	Intervenants (Responsables en gras) Autres Intervenants	Budget Estimatif par Résultat Attendu (US\$)	Phase
Objectif Spécifique 13.1. Concevoir et promouvoir le pilotage et la mise en œuvre concertée de la stratégie et plan d'action de capacités	Résultat Attendu 13.1.1 Pilotage à court, moyen et long terme assuré de la mise en œuvre de la stratégie et plan d'action des capacités environnementales	Assurer le pilotage à court, moyen et long terme de la mise en œuvre de la stratégie et plan d'action des capacités environnementales	Pilotage à court, moyen et long terme assuré de la mise en œuvre de la stratégie et plan d'action des capacités environnementales à partir de l'an 1 ; Rapports administratifs	MDE ONGs, autres Ministères compétents, PTF	\$300.000	I, II
	Résultat Attendu 13.1.2 Coordination de la stratégie et plan d'action de capacités environnementales mis en place et fonctionnel	Mettre en place et assurer la coordination de la stratégie et plan d'action de capacités environnementales	Coordination de la stratégie et plan d'action de capacités environnementales mis en place et fonctionnel à partir de l'an 2 ; Rapports administratifs	MDE ONGs, autres Ministères compétents, PTF	\$300.000	I, II
	Résultat Attendu 13.1.3. Mise en œuvre concertée entre partenaires et acteurs de capacités environnementales à renforcer est effective au niveau national, des Wilayas et des mouquatas	Mettre en œuvre d'une façon concertée entre partenaires et acteurs de capacités environnementales à renforcer au niveau national, des Wilayas et des mouquatas	Mise en œuvre concertée entre partenaires et acteurs de capacités environnementales à renforcer est effective au niveau national, des Wilayas et des mouquatas à partir de l'an 3 ; Rapports administratifs	MDE Administration Territoriale, ONGs, communes et services techniques compétents,	\$300.000	I, II
	Résultat Attendu 13.1.4. Mécanisme de résolution de conflits entre acteurs du privé, du public, des ONG et	Mettre en place et assurer le fonctionnement d'un mécanisme de résolution de conflits	Mécanisme de résolution de conflits entre acteurs du privé, du public, des ONG et	Administration Territoriale MDE, services	\$30.000	I, II

	communautés locales est mis en place et fonctionnel	entre acteurs du privé, du public, des ONG et communautés locales	communautés locales est identifié, mis en place et fonctionnel à partir de l'an 4 ; rapports administratifs	techniques		
	Résultat Attendu 13.1.5. Observatoire national de la stratégie et plan d'action de renforcement de capacités environnementales et son impact sur la réduction de la pauvreté mis en place et fonctionnel en partenariat avec les structures du CSLP de la Mauritanie	Créer et assurer le fonctionnement d'un observatoire national de la stratégie et plan d'action de renforcement de capacités environnementales et son impact sur la réduction de la pauvreté en partenariat avec les structures du CSLP de la Mauritanie et le PANE	Observatoire national de la stratégie et plan d'action de renforcement de capacités environnementales et son impact sur la réduction de la pauvreté mis en place et fonctionnel en partenariat avec les structures du CSLP de la Mauritanie à partir de l'an 4 ; Rapports administratifs	MDE ONGs, PTF, projets et autres	\$300.000	
				TOTAL GENERAL	US\$12.582.000	